



Avenirs volés : Les retombées de l'injustice fiscale sur le droit à l'éducation

Octobre 2024

Contents

Remerciements	4
Résumé	5
Introduction.....	10
Qu'est-ce que la justice fiscale ?.....	12
Justice fiscale et droits humains	14
Les 5 « R » de la justice fiscale.....	16
Financement de l'éducation et justice fiscale	18
Le cadre des 4 « S ».....	20
Constatations du rapport	22
Les conséquences des abus fiscaux.....	22
Accès à l'éducation	22
Effets sur les enseignants	24
Tableau 1 : Pertes fiscales et augmentation potentielle des effectifs et des salaires des enseignants du primaire (Monde)	26
L'impôt sur la fortune	27
Tableau 2 : Impôt sur la fortune, recettes fiscales et budgets de l'éducation (monde)	28
Ratios recettes fiscales/PIB.....	28
Tableau 3 : Ratios recettes fiscales/PIB, recettes fiscales et incidence sur les budgets de l'éducation (Monde)	30
Tableau 4 : Recettes potentielles tirées du recouvrement des pertes fiscales et de la mise en œuvre d'un impôt sur la fortune mondial en pourcentage d'une augmentation de cinq points de pourcentage (pp) des ratios recettes fiscales/PIB	30
Appel à l'action	31
Action en matière fiscale	32
L'ABC DEFG ₃ de la justice fiscale.....	33
Action en matière d'éducation	37
Conclusion.....	39
Méthodologie	41
Sources des données présentées dans le rapport.....	42
Équations.....	47
Annexes	48
Tableau 5 : Pertes fiscales et taux d'inscription à l'école primaire par pays.....	48
Tableau 6 : Pertes fiscales dues aux abus fiscaux et augmentation potentielle du nombre d'enseignants par pays (niveau primaire)	53

Tableau 7 : Pertes fiscales dues aux abus fiscaux et augmentation potentielle des salaires des enseignants par pays (niveau primaire)	60
Tableau 8 : Ratios impôts/PIB, recettes fiscales et impact sur les budgets de l'éducation par pays	66
Tableau 9 : Impôt sur la fortune, recettes fiscales et budgets de l'éducation par pays	75
Références	81

Remerciements

Ce rapport a été rédigé par Carolina Finette, avec le soutien de Alex Cobham, Alison Schultz, Cecile Clerc, Gonzalo Villanueva, Layne Hofman, Liz Nelson, Lucas Millán, Mario Cuenda García, Mark Bou Mansour, Naomi Fowler et Zoe Parkin (Tax Justice Network). Nous remercions chaleureusement Ashina Mtsumi et David Archer (ActionAid International), Cecilia Soriano et Vernor Muñoz (Campagne mondiale pour l'éducation), Bernadette O' Hare (projet GRADE, Université de St Andrews), Jennifer Ulrick et Antonia Wulff (Internationale de l'Éducation) pour leurs inestimables contributions.

EDUCATION OUTLOUD
advocacy & social accountability

GPE
Transforming
Education

Cofinancé par Education Out Loud.

Ce rapport a été produit avec le soutien financier d'Education Out Loud. Son contenu relève de la seule responsabilité du Tax Justice Network et ne reflète pas nécessairement les opinions des partenaires financiers Oxfam Denmark et GPE.

Avant-propos

On estime que 4 000 milliards de dollars américains par an sont nécessaires pour réaliser pleinement les Objectifs de développement durable (ODD).¹ Alors que nous approchons rapidement de 2030, l'urgence d'atteindre ces objectifs et leurs cibles n'a jamais été aussi grande. Ce chiffre stupéfiant démontre le besoin critique de garantir un financement adéquat et durable pour soutenir la mise en œuvre réussie de tous les ODD, y compris l'ODD 4 qui consiste à garantir le droit à une éducation de qualité pour tous.

En septembre 2022, le Sommet sur la transformation de l'éducation (TES) a réuni des chefs d'État à une échelle jamais vue auparavant, dans le cadre d'un événement de haut niveau sans précédent, afin de se concentrer sur les moyens d'atteindre l'ODD 4. Parmi les cinq thèmes principaux du sommet, l'un d'entre eux était exclusivement consacré au financement de l'éducation. Un document de discussion du TES sur le financement a été préparé en collaboration avec les 193 États membres des Nations unies, et un appel à l'action sur le financement de l'éducation, approuvé par le secrétaire général des Nations unies, a appelé à une action globale sur la justice fiscale, l'allègement de la dette et le réexamen des mesures d'austérité afin de réaliser l'ODD 4.²

Ces réformes sont cruciales pour assurer un financement adéquat afin de fournir une éducation inclusive, équitable et de haute qualité pour tous. Malgré ces appels à l'action, la voie vers la réalisation de ces objectifs ambitieux est entravée par des systèmes financiers enracinés dans des dynamiques de pouvoir inégales qui continuent de favoriser les inégalités dans le monde entier. Ces obstacles exigent un redressement immédiat et efficace.

Comme le souligne mon mandat, il est essentiel que les pays conçoivent de nouvelles approches en matière d'allocation des ressources afin de financer l'éducation au maximum des ressources disponibles, conformément aux obligations internationales.³ Pour renforcer l'investissement dans l'éducation en tant que priorité nationale, des lignes budgétaires pour l'éducation peuvent être prévues dans les différents ministères concernés par le développement social. Dans le même temps, il est important d'élargir l'assiette fiscale pour créer davantage de ressources budgétaires.

Ce rapport opportun démontre les recettes supplémentaires potentielles qui pourraient être générées par la mise en œuvre de politiques d'imposition progressive du patrimoine, et examine l'impact des pertes de recettes annuelles stupéfiantes dues à l'abus fiscal des sociétés

¹ United Nations Department of Economic and Social Affairs, Report of the Inter-Agency Task Force on Financing for Development.

² UNESCO, 'Thematic Action Track 5: Financing of Education Discussion Paper (Transforming Education Summit 2022)'.

³ A/66/269

multinationales et des particuliers fortunés. Elle analyse également les recettes supplémentaires que les pays pourraient obtenir en augmentant leur ratio impôts/PIB de cinq points de pourcentage. En combinant les fonds supplémentaires estimés que les gouvernements pourraient obtenir en mettant en œuvre des réformes fiscales progressives, le rapport souligne l'impact transformateur que ces ressources supplémentaires pourraient avoir sur le droit à l'éducation. Les fonds supplémentaires peuvent ouvrir la voie à la scolarisation de dizaines de millions d'enfants et soutenir les efforts visant à surmonter la crise mondiale de la pénurie d'enseignants en permettant l'embauche de millions de nouveaux enseignants.

Le sommet du G20 et le sommet de l'avenir ont mis en lumière d'importantes possibilités d'action transformatrice. Des négociations intergouvernementales historiques sont également en cours sur une convention fiscale des Nations unies. Il est essentiel que nous saisissons toutes les opportunités et plateformes qui peuvent contribuer à remodeler l'architecture financière mondiale et à réorienter les investissements vers l'ODD 4. Nous devons encourager les gouvernements à honorer leurs engagements afin que l'éducation publique gratuite et de qualité soit garantie comme un droit universel, et non comme un privilège réservé à une minorité.



Mme Farida Shaheed

Rapporteuse Spéciale des Nations Unies sur le droit à l'éducation

Résumé

Partout dans le monde, les systèmes éducatifs sont aux prises avec un problème persistant de sous-financement chronique, qui nuit à la qualité et à l'accessibilité de l'éducation⁴. En dépit des nombreux engagements pris à cet égard à l'échelon international, l'écart entre les promesses formulées et les réalités sur le terrain continue de se creuser. Cette crise souligne le besoin urgent d'une solution durable en vue d'améliorer le financement de l'éducation. En moyenne, 97 % des fonds consacrés à l'éducation proviennent de sources nationales⁵, ce qui témoigne du rôle crucial des recettes intérieures dans le maintien des budgets de l'éducation. Pour relever ce défi, il est essentiel d'explorer comment tirer parti des mesures de justice fiscale pour apporter une solution durable et porteuse de transformation.

Les mesures de justice fiscale, à l'instar de la mise en œuvre d'impôts sur la fortune à l'échelle nationale et d'autres mesures progressives ainsi que de la lutte contre les abus fiscaux, peuvent accroître le ratio des recettes fiscales rapportées au PIB (ratio recettes fiscales/PIB) et ouvrir la voie à une augmentation significative des budgets de l'éducation. En augmentant les recettes nationales, ces mesures non seulement accroissent le financement disponible pour l'éducation, mais renforcent également les recettes globales de l'État, ce qui profite à l'ensemble des secteurs publics⁶. En outre, la justice fiscale représente un puissant outil de redistribution des revenus, contribuant à réduire les inégalités et à faire progresser la réalisation des droits⁷.

Le présent rapport étudie le potentiel de certaines actions menées dans le domaine de la fiscalité afin de redéfinir en profondeur le financement des systèmes d'éducation publique. Il explore l'impact potentiel du recouvrement du manque à gagner fiscal lié aux abus fiscaux et de la mise en œuvre d'un impôt sur la fortune, en se concentrant sur la réaffectation de 20 % des recettes tirées de ces mesures en soutien au droit à l'éducation. En outre, il évalue comment les deux mesures pourraient contribuer à augmenter le ratio recettes fiscales/PIB de 5 % et propose une estimation des recettes supplémentaires qui pourraient être générées sous l'effet de cette hausse.

Nous commençons par introduire le concept de justice fiscale, ses principales composantes et les réformes fiscales intergouvernementales en cours de négociation. Puis nous présentons les effets directs des mesures de justice fiscale sur la réalisation des droits humains en

⁴ Commission internationale sur le financement des opportunités éducatives dans le monde, « La génération d'apprenants : Investir dans l'éducation pour un monde en pleine évolution ».

⁵ Commission internationale sur le financement des opportunités éducatives dans le monde.

⁶ Nelson, « Tax Justice & Human Rights ».

⁷ Cobham, Mohiuddin et Nelson, « Global Tax Justice and Human Rights ».

introduisant le cadre des 5 R⁸. Ensuite, nous examinons la crise du financement qui affecte les systèmes éducatifs du monde entier⁹ et présentons des données clés suggérant comment la mise en œuvre de mesures fiscales progressives sur la base des données présentées dans notre rapport « Justice fiscale : état des lieux 2023 » pourrait modifier ce scénario¹⁰. Enfin, nous concluons en proposant des recommandations aux niveaux national et mondial qui reconnaissent l'importance des négociations en cours entourant la convention fiscale des Nations Unies. Ces négociations intergouvernementales de haut niveau offrent une occasion unique d'exiger des gouvernements la prise de mesures concrètes aux fins de promouvoir une transition vers un système financier plus inclusif et transparent, en veillant à ce que les systèmes fiscaux puissent soutenir un financement adéquat en faveur d'une éducation publique, gratuite et de qualité pour tout un chacun.

⁸ Tax Justice Network, « Beyond20 : A New Strategic Framework for the Tax Justice Network ».

⁹ Alliance TaxED, « Transformer le financement de l'éducation : Une boîte à outils pour les militants ».

¹⁰ Tax Justice Network, « Justice fiscale : état des lieux 2023 ».

FISCALITÉ ET ÉDUCATION

EN UN COUP D'ŒIL

La prévention des abus fiscaux transfrontaliers pourrait permettre à 21 millions d'enfants du primaire d'aller à l'école ou d'embaucher 20 millions de nouveaux enseignants pour ce niveau scolaire.



L'augmentation de 5 points de pourcentage du ratio impôt/PIB permettrait de dégager plus de **1 000 milliards de dollars** par an pour les budgets de l'éducation.

5X plus que le montant nécessaire pour atteindre l'ODD 4 d'ici à 2030. Cette augmentation pourrait permettre à **326 millions** d'enfants d'aller à l'école.



La mise en œuvre d'un **impôt sur la fortune** similaire au modèle espagnol pourrait rapporter **440 milliards de dollars** aux budgets de l'éducation, ce qui permettrait à plus de **108 millions** d'enfants d'aller à l'école.



Introduction

En dépit des nombreux engagements pris par les gouvernements, la plupart des systèmes éducatifs à travers le monde restent confrontés à une profonde crise du financement¹¹. Le fossé entre les promesses formulées dans les déclarations internationales et la réalité sur le terrain se creuse, et nombre de systèmes éducatifs peinent à répondre aux besoins les plus élémentaires.

À l'heure actuelle, 97 % des ressources consacrées à l'éducation proviennent de sources nationales¹², ce qui témoigne de la nécessité d'élargir la base des recettes intérieures disponibles pour garantir un financement adéquat du secteur. Le Sommet sur la transformation de l'éducation (STE),¹³ le document de discussion du STE sur le financement de l'éducation¹⁴ et l'Appel à l'action sur le financement de l'éducation¹⁵ ont fait valoir la nécessité d'accroître les recettes nationales pour garantir un flux de financement stable et durable, réduire la vulnérabilité à l'aide financière extérieure et assurer un soutien constant aux secteurs essentiels¹⁶.

Toutefois, nos gouvernements perdent près de 480 milliards de dollars américains chaque année en raison des abus fiscaux, et cet argent pourrait être affecté à la réalisation de nos droits et de nos besoins¹⁷. Cette perte de revenus massive compromet gravement la capacité des gouvernements à investir dans des services publics essentiels, parmi lesquels l'éducation, la santé et bien d'autres¹⁸. Dans les contextes d'abus fiscaux, le détournement de ces fonds prive les collectivités de ressources essentielles et entrave les efforts visant à parvenir à un développement équitable et durable. La prise de mesures progressives en matière fiscale est une démarche cruciale aux fins de recouvrer les revenus ainsi perdus et veiller à ce qu'ils servent à soutenir le bien public, à améliorer l'équité sociale et à répondre aux besoins fondamentaux de nos collectivités.

Taxer les super-riches au moyen d'un impôt modéré et progressif peut également permettre de générer les recettes stables et durables dont

¹¹ Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, « Rapport du Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'éducation ».

¹² Commission internationale sur le financement des opportunités éducatives dans le monde, « La génération d'apprenants : Investir dans l'éducation pour un monde en pleine évolution ».

¹³ Sommet sur la transformation de l'éducation | Nations Unies.

¹⁴ UNESCO, document de discussion « Thematic Action Track 5 : Financing of Education Discussion Paper » (Sommet sur la transformation de l'éducation 2022).

¹⁵ Nations Unies, « Financement de l'éducation : Investir davantage, plus équitablement et plus efficacement dans l'éducation ».

¹⁶ Commission internationale sur le financement des opportunités éducatives dans le monde, « The Learning Generation : Domestic Tax and Education ».

¹⁷ Tax Justice Network, « Justice fiscale : état des lieux 2023 ».

¹⁸ Cobham, Mohiuddin et Nelson, « Global Tax Justice and Human Rights ».

les pays ont besoin pour relever les défis mondiaux urgents tels que le changement climatique, la crise du coût de la vie et l'augmentation du niveau d'endettement¹⁹. Ces recettes supplémentaires peuvent être investies dans des services publics tels que l'éducation, dans les initiatives de réduction des inégalités et dans les efforts visant à doter les générations futures des compétences nécessaires pour relever les défis sociétaux et environnementaux.

Également dans ce rapport, nous étudions dans quelle mesure l'élimination des abus fiscaux des entreprises et la mise en œuvre d'un impôt sur la fortune peuvent contribuer à augmenter le ratio recettes fiscales/PIB et, par conséquent, à élargir l'assiette des recettes au niveau national.

Aujourd'hui, la plupart des pays doivent accroître leur ratio recettes fiscales/PIB d'au moins cinq points de pourcentage pour atteindre les ODD²⁰. Cette augmentation est essentielle pour permettre aux gouvernements de disposer de revenus suffisants en vue de faire face à des problèmes urgents tels que l'augmentation des obligations de la dette, l'expansion des services sociaux et l'investissement dans des domaines critiques comme l'éducation, la santé et les infrastructures²¹. Un ratio recettes fiscales/PIB plus élevé offre une base de revenus plus durable et plus fiable, réduisant ainsi la dépendance à l'égard de l'emprunt extérieur.

Compte tenu de ce qui précède, que se passerait-il si nos gouvernements ...

→ récupérer les recettes perdues chaque année en raison des abus fiscaux et en utilisaient 20 % en faveur du droit à l'éducation^{22,23} ?

¹⁹ Schultz et Palanský, « Taxing extreme wealth : What countries around the world could gain from progressive wealth taxes ».

²⁰ Fonds Monétaire International, « Politique fiscale et développement ».

²¹ TaxEd Alliance et al., « Breaking Out of the Bubble to Transform Education Financing : How the Strategic Finance Agenda from the Transforming Education Summit Could Deliver Breakthroughs in 89 Countries ».

²² L'engagement international d'allouer une part de 20 % des budgets nationaux à l'éducation est énoncé dans la Déclaration d'Incheon pour l'Éducation 2030, adoptée lors du Forum mondial sur l'éducation à Incheon (Corée du Sud) en mai 2015. Cette déclaration définit un cadre pour la réalisation de l'ODD 4. Plus précisément, la déclaration exhorte les pays à investir au moins 4 à 6 % de leur PIB ou 15 à 20 % des dépenses publiques totales en faveur de l'éducation pour atteindre cet objectif.

²³ UNESCO, Déclaration d'Incheon et Cadre d'action pour la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 4 : « Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ».

→ mettaient en place un impôt sur la fortune, en veillant à ce que les plus nantis paient leur juste part d'impôt à nos collectivités ?

→ et augmentaient le ratio national recettes fiscales/PIB de cinq points de pourcentage pour augmenter le montant des fonds nécessaires aux services publics ?

À quoi ressembleraient nos systèmes d'éducation publique ?

Telles sont les questions directrices auxquelles nous nous proposons de répondre dans ce rapport. Nous cherchons à savoir combien coûtent aux étudiants, aux enseignants, au personnel de soutien à l'éducation et aux sociétés dans leur ensemble l'abus à l'impôt sur les sociétés, les taux d'imposition peu élevés dont bénéficient les super-riches et les faibles ratios recettes fiscales/PIB.

Nous décrivons les mesures concrètes qui peuvent être envisagées aux niveaux mondial et national afin de tirer parti de la justice fiscale pour assurer l'accès à l'éducation et la qualité de celle-ci.

Nous soulignons également les développements internationaux récents qui laissent espérer une gouvernance fiscale plus équitable. Au niveau des Nations Unies, des discussions porteuses de transformations, abordant notamment l'élaboration d'une convention fiscale des Nations Unies, offrent une occasion importante de passer à une prise de décision plus inclusive et transparente en matière fiscale à l'échelle mondiale.

Qu'est-ce que la justice fiscale ?

La justice fiscale est une notion composite façonnée par l'évolution des interprétations et les divergences de perspectives au cours du siècle dernier. La justice fiscale vise à parvenir à des solutions équitables en matière d'imposition et de perception des impôts par les gouvernements. Elle traite des disparités qui découlent des politiques budgétaires nationales et internationales²⁴.

Dans ses premiers usages, la notion de justice fiscale s'appréhendait essentiellement dans le contexte national et mettait l'accent sur les variations des taux d'imposition appliqués en fonction des catégories de revenus et caractéristiques démographiques au sein d'un pays. Considérée sous cet angle, il s'agit donc d'assurer l'équité dans la perception des impôts, en favorisant une répartition plus équilibrée des responsabilités fiscales imposant à ceux qui possèdent le plus de payer le plus²⁵.

²⁴ Cobham, Mohiuddin et Nelson, « Global Tax Justice and Human Rights ».

²⁵ Tax Justice Network, « Taxez-nous si vous pouvez » (deuxième édition).

Une deuxième dimension de la justice fiscale est apparue avec la reconnaissance du rôle joué par les paradis fiscaux en favorisant les pratiques de fraude et d'évasion fiscales transfrontalières. Cette perspective met en lumière les défis posés par les juridictions qui facilitent la réduction des obligations fiscales, souvent au détriment de la santé budgétaire d'autres pays. Elle met en évidence un nivellement par le bas systémique des taux d'imposition mondiaux, qui résulte des interactions avec ces paradis fiscaux²⁶.

Dans le présent rapport, nous mettons également l'accent sur la troisième dimension de la justice fiscale, qui représente l'interprétation la plus complète et la plus contemporaine de cette notion, en étendant sa portée à un niveau mondial. Cette interprétation met en lumière les inégalités profondément enracinées en matière de droits d'imposition entre les pays ainsi que les dynamiques de pouvoir antérieures et actuelles à l'échelle mondiale qui perpétuent ces disparités²⁷. Cette dimension tend à reposer sur l'extraction des richesses des pays à faible revenu, y compris les anciennes puissances coloniales, une tendance qu'entretiennent les règles et pratiques fiscales internationales actuelles. Ces pratiques perpétuent et creusent encore les inégalités mondiales.

Au cœur de cette perspective, le mouvement pour la justice fiscale appelle à transférer le contrôle de la réglementation fiscale internationale d'organisations comme l'OCDE, dominée par les intérêts des pays riches qui sont souvent d'anciennes puissances coloniales, vers la plateforme mondiale inclusive offerte par les Nations Unies. Cette transition a vocation à assurer une gouvernance fiscale mondiale plus juste et plus représentative des intérêts de tous les pays, remédiant ainsi aux inégalités fiscales à la fois entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci²⁸.

En fin de compte, cette vision élargie de la justice fiscale plaide pour une réévaluation des structures mondiales qui favorisent les abus fiscaux, suggérant que la réforme de ces structures pourrait bénéficier à une grande majorité de la population mondiale en démantelant les mécanismes qui permettent et entretiennent les injustices fiscales. Cette approche envisage un monde plus équitable dans lequel les politiques budgétaires favorisent un développement équitable et réduisent les inégalités, dans la droite ligne des objectifs plus larges de justice mondiale et de stabilité économique²⁹.

²⁶ Cobham, *What Do We Know and What Should We Do about ... Tax Justice ?*

²⁷ Cobham.

²⁸ Nelson, « Tax Justice & Human Rights ».

²⁹ Cobham, *What Do We Know and What Should We Do about ... Tax Justice ?*

Justice fiscale et droits humains

« La capacité des États à remplir leurs obligations en matière de droits humains – en fait, leur capacité à fonctionner – dépend, de manière simple et directe, de la disponibilité des ressources. Pour cette seule raison, la fiscalité est essentielle à la réalisation des droits humains. »

- Cobham, Mohiuddin & Nelson, 2019 -

Notre monde est aux prises avec des défis tels que le surendettement, la pauvreté, les conflits, l'effondrement climatique et écologique et les insécurités sanitaires, qui sont autant de causes et manifestations du non-respect des droits humains renforcées par l'inadéquation évidente des systèmes financiers³⁰. Les crises sont d'autant plus exacerbées par l'exploitation de ces vulnérabilités par les élites riches et les organisations multinationales, à travers les abus fiscaux³¹. En même temps, les intérêts politiques de ces entités manipulent les discours populistes, créant les conditions nécessaires à la mise en œuvre de réformes fiscales régressives³².

Le scénario qui se déroule sous nos yeux n'est pas la manifestation d'un nouvel ordre mondial, mais le produit et la continuation des récits coloniaux, de l'extraction fiscale, de l'accumulation de richesses et de la discrimination³³. La pandémie de COVID-19 a engendré des dégâts considérables, brisant des vies et condamnant les gouvernements à affronter les difficultés engendrées par cette crise. Les coûts sociaux et économiques de la pandémie n'ont pas encore été intégralement quantifiés. Cette situation, nous la devons aux décisions politiques qui ont été prises au cours des dernières décennies dans le contexte d'une architecture financière mondiale façonnée à l'époque coloniale, qui perpétue un modèle extractif³⁴.

Face à une polycrise, il est nécessaire d'accorder une attention particulière aux droits humains, aux obligations juridiques qui en découlent ainsi qu'à leur application, et de chercher à déterminer les meilleures options qui s'offrent aux gouvernements afin de permettre aux populations d'en jouir pleinement³⁵. Cette urgence nécessite de repenser les politiques et les lois nationales et internationales en matière de transparence fiscale et financière de sorte qu'elles facilitent le respect des obligations en matière de droits humains, luttent contre

³⁰ Nelson, « Tax Justice & Human Rights ».

³¹ Nelson.

³² Nelson.

³³ Nelson.

³⁴ Amnesty International, « What's Tax Got to Do with It : A Resource Guide on Tax and Human Rights ».

³⁵ Nelson, « Tax Justice & Human Rights ».

les inégalités et promeuvent une philosophie fondée sur la justice et sur une « culture du soin des uns et des autres » au sein des sociétés.

Les traités internationaux tels que le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels soulignent la responsabilité des États de maximiser les ressources disponibles en vue d'assurer l'exercice des droits des citoyens³⁶. Les organes conventionnels tels que le Comité des droits de l'enfant et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes obligent les États à agir au maximum de leurs ressources disponibles pour réaliser les droits économiques et sociaux, en appelant à la transparence, à la participation et à la responsabilisation en matière de politiques budgétaires³⁷.

La réalisation des droits humains suppose inévitablement des régimes fiscaux efficaces et progressifs³⁸. Cependant, au cours des quatre dernières décennies de néolibéralisme, et en particulier depuis la crise financière de 2008, l'austérité a dominé le paysage social et économique de nombreux pays, reposant sur des ajustements budgétaires et des réductions de dépenses imposées par les institutions financières internationales³⁹.

Dans les pays à revenu élevé, les choix politiques délibérés en faveur d'un faible ratio recettes fiscales/PIB engendrent l'allocation de budgets insuffisants en faveur de la protection sociale et des services publics⁴⁰.

Dans les pays à revenu faible, l'insuffisance des budgets alloués aux services sociaux est encore aggravée sous l'effet des conseils politiques coercitifs et des conditions imposées par le Fonds monétaire international (FMI) – qui insiste pour que les pays maintiennent un service de la dette élevé en réduisant les dépenses publiques⁴¹. L'orientation ainsi donnée à la politique économique et sociale a abouti à des inégalités généralisées ainsi qu'à des manquements à l'obligation de respecter, de protéger et d'assurer l'exercice des droits humains. Elle a souvent exacerbé les divisions et la concurrence au sein des pays et entre ces derniers⁴². Il est essentiel de s'attaquer d'urgence à ces questions inextricablement liées afin de promouvoir un monde dans lequel les droits humains sont respectés et les inégalités appartiennent au passé.

³⁶ Nations Unies, « Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ».

³⁷ Nations Unies.

³⁸ Sepúlveda Carmona, « Rapport de la Rapporteuse spéciale sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme, Magdalena Sepúlveda Carmona ».

³⁹ Nations Unies, « Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ».

⁴⁰ Nelson, « Tax Justice & Human Rights ».

⁴¹ ActionAid, « Fifty Years of Failure : The IMF, Debt and Austerity in Africa ».

⁴² Kentikelenis et Stubbs, « IMF Social Spending Floors ».

Des systèmes fiscaux progressifs peuvent contribuer à réduire les inégalités socio-économiques, en favorisant l'équité et la justice sociale. La justice fiscale offre aux gouvernements un outil essentiel pour redistribuer les revenus et les richesses, en remédiant aux disparités économiques susceptibles d'entraver la réalisation des droits sociaux et économiques⁴³. En s'assurant de recouvrir et d'affecter efficacement les recettes fiscales, les États peuvent garantir un financement adéquat des services publics tels que l'éducation, la santé et la sécurité sociale, qui sont essentiels pour parvenir à une société juste dans laquelle les droits de chacun sont respectés et protégés⁴⁴.

La fiscalité joue également un rôle crucial dans la lutte contre les problèmes publics tels que la pollution de l'environnement et la sauvegarde du droit des individus à un environnement propre et sain. Elle favorise la responsabilisation et la représentation, renforçant le lien entre les citoyens et l'État, ce qui est fondamental pour le respect des principes démocratiques et des mécanismes de protection des droits humains. La fiscalité peut être un outil puissant pour réparer l'héritage historique de l'oppression et promouvoir une société plus équitable⁴⁵.

La justice fiscale offre également aux gouvernements une approche durable et souveraine pour financer ces services essentiels⁴⁶. Contrairement à d'autres formes de recettes qui pourraient mener à des problèmes comme la corruption, l'inflation, l'épuisement des ressources naturelles ou la dégradation de l'environnement, un système fiscal bien conçu peut améliorer la capacité d'un gouvernement à fonctionner de manière indépendante et responsable à long terme. L'accent mis sur la fiscalité peut aider à garantir que l'élaboration des politiques reste solide et représentative des besoins des citoyens. L'impôt est notre superpouvoir social⁴⁷.

Les 5 « R » de la justice fiscale

Reconnaissant l'importance de ce lien, les 5 R de la justice fiscale fournissent un cadre global pour comprendre comment la fiscalité peut favoriser la justice sociale et soutenir la réalisation des droits humains :

⁴³ Nelson, « Tax Justice & Human Rights ».

⁴⁴ Nelson.

⁴⁵ Nelson.

⁴⁶ Cobham, Mohiuddin et Nelson, « Global Tax Justice and Human Rights ».

⁴⁷ Cobham, *What Do We Know and What Should We Do about ... Tax Justice ?*

Les 5R de la fiscalité et l'avenir des services publics

Nos systèmes fiscaux sont nos outils les plus puissants pour créer des sociétés justes qui accordent une importance égale aux besoins de chacun. Voici ce que nos systèmes fiscaux peuvent apporter si nous les reprogrammons pour qu'ils fonctionnent pour tout le monde, et pas seulement pour quelques riches :

Recettes

pour financer des services publics universels et des infrastructures durables



Chaque seconde, le salaire annuel d'une infirmière est perdu au profit d'un paradis fiscal. Plus de 483 milliards de dollars d'impôts ne sont pas payés chaque année par les géants de l'industrie et les super riches, alors qu'ils pourraient être consacrés à nos services publics.

Les femmes assurent 71 % des heures de soins de démence non rémunérés dans le monde. L'impôt peut financer les systèmes publics de soins, redistribuer et réduire la charge des soins.



La redistribution

pour réduire les inégalités entre les individus et entre les groupes

Révision des prix pour limiter les « mauvais » produits publics, tels que les produits à forte intensité de carbone, et promouvoir les « bons » produits, tels que la production locale durable.



Un taux de TVA plus bas sur les tarifs des transports publics et un taux d'imposition plus élevé sur la propriété des véhicules peuvent accroître l'utilisation des transports publics. Des taxes plus élevées sur la possession de jets privés et d'autres moyens de transport très polluants peuvent décourager leur utilisation par les super

La dépendance des dépenses publiques à l'égard des recettes fiscales est étroitement liée à l'amélioration de la qualité de la gouvernance et de la représentation politique.



Représentation

Renforcer les processus démocratiques et améliorer la gouvernance démocratique

Réparation

pour réparer l'héritage historique de la colonisation et les dommages écologiques.



La reprogrammation du système fiscal mondial en vue de protéger les besoins et les droits des personnes peut aider les pays à financer une transition vers des systèmes alimentaires au service des personnes et de la planète.

Figure 1 : Les 5 « R » de la fiscalité

Financement de l'éducation et justice fiscale

« Les États devraient en outre s'engager à atteindre un ratio impôt/PIB adéquat par des réformes fiscales ambitieuses et progressives ... La réalisation progressive du droit à l'éducation au maximum des ressources disponibles requiert des ressources supérieures à celles dont disposent actuellement les États, c'est-à-dire des ressources supplémentaires qui pourraient être mobilisées, notamment, par l'instauration d'une fiscalité progressive. »

- Farida Shaheed, 2023 -

Le financement de l'éducation connaît un important déficit, bien que jusqu'à 97 % de ce financement provienne de sources nationales⁴⁸. Malgré l'importance du financement national, les décideurs continuent de mettre l'accent sur la « nécessité d'accroître le financement extérieur »⁴⁹. Cette attention disproportionnée portée aux bailleurs de fonds vis-à-vis des ressources levées au niveau national a été remise en question lors du Sommet sur la transformation de l'éducation (STE)⁵⁰ convoqué par les Nations Unies en 2022. Plus particulièrement, le document de discussion du STE sur le financement a souligné l'urgence d'une « action internationale sur la fiscalité, la dette et l'austérité afin débloquer des fonds à l'échelon national en faveur de l'éducation »⁵¹. L'Appel à l'action sur le financement de l'éducation a encore renforcé cette recommandation⁵².

Le STE a été la réunion du plus haut niveau jamais convoquée sur le thème de l'éducation en tant que sommet impliquant des chefs d'État. Le programme soulignait la nécessité pour la communauté éducative, aux niveaux national et international, de s'engager dans un dialogue stratégique et d'agir sur le financement. La promotion d'un financement accru et la mise en œuvre de mesures de justice fiscale relèvent de ce programme. Il s'agit notamment de s'entendre sur un registre mondial des actifs, de réduire les flux financiers illicites, d'éliminer les paradis fiscaux et d'appuyer un processus représentatif et inclusif en vue

⁴⁸ Commission internationale sur le financement des opportunités éducatives dans le monde, « La génération d'apprenants : Investir dans l'éducation pour un monde en pleine évolution ».

⁴⁹ NORRAG, « Financement national : fiscalité et éducation ».

⁵⁰ UNESCO, document de discussion « Thematic Action Track 5 : Financing of Education Discussion Paper » (Sommet sur la transformation de l'éducation 2022).

⁵¹ UNESCO.

⁵² Nations Unies, « Financement de l'éducation : Investir davantage, plus équitablement et plus efficacement dans l'éducation ».

d'établir des règles fiscales mondiales sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

Trois mois après le STE, une avancée majeure a été réalisée à cet égard, l'Assemblée générale des Nations Unies ayant voté à l'unanimité pour modifier la manière dont les règles fiscales mondiales sont établies et appliquées. Cette décision historique a marqué le début d'un transfert des pouvoirs en matière d'élaboration des règles de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) vers un processus plus inclusif sous l'égide de l'ONU. Les propositions progressives à l'égard d'une convention fiscale des Nations Unies, telles que décrites dans le rapport du Secrétaire général de l'ONU en août 2023⁵³, pourraient transformer le paysage fiscal mondial.

Elles offrent l'occasion de prendre des mesures dans le domaine de la fiscalité qui pourraient bénéficier à un grand nombre de droits humains, y compris le droit à l'éducation. Pour transformer efficacement le financement de l'éducation, l'action en matière fiscale est sans doute l'axe le plus critique. Prenons l'exemple des pays à faible revenu. Bien qu'une part importante de leur budget soit allouée à l'éducation (20 % ou plus), nombre d'entre eux ont bien du mal à respecter leurs engagements au titre de l'ODD 4 du fait de revenus insuffisants⁵⁴, et ce parce que les 20 % consacrés à l'éducation sont tirés d'un budget globalement peu élevé. Dès lors, des mesures s'imposent aux fins d'augmenter la taille globale de ce budget. Il est essentiel à cet égard que ces pays élargissent leur assiette fiscale de manière progressive et durable. En améliorant la production de revenus grâce à une fiscalité juste et équitable, les pays peuvent assurer un financement adéquat en faveur d'une éducation publique de qualité, faisant ainsi progresser le droit à l'éducation tout en contribuant au développement durable à l'échelle mondiale.

Bien qu'il soit très important d'accroître la production de revenus, la justice fiscale passe aussi par la promotion de l'équité et de la justice sociale⁵⁵. En veillant à ce que les individus nantis et les multinationales riches paient leur juste part d'impôts, les gouvernements peuvent mobiliser les ressources nécessaires pour assurer une éducation de qualité à tous les citoyens, quel que soit leur milieu socio-économique. En outre, investir dans l'éducation contribue à la croissance économique, au développement social et à la réduction de la pauvreté, créant ainsi une société plus inclusive et prospère⁵⁶.

Les responsables de l'élaboration des politiques accordent également une grande importance à l'augmentation de la part du budget allouée à

⁵³ Secrétaire général des Nations Unies, « Promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies ».

⁵⁴ Ron Balsera, Klees et Archer, « Financing Education ».

⁵⁵ Cobham, Mohiuddin et Nelson, « Global Tax Justice and Human Rights ».

⁵⁶ UNESCO, « Manuel sur le droit à l'éducation ».

l'éducation afin de répondre aux besoins et aux défis spécifiques auxquels le secteur est confronté⁵⁷. Toutefois, le fait de se concentrer uniquement sur l'augmentation de la part du budget consacrée à l'éducation conduit souvent à des relations tendues avec d'autres secteurs publics, qui peuvent estimer que l'éducation bénéficie ainsi d'un traitement préférentiel au détriment de leurs priorités de financement⁵⁸. Tel est notamment le cas dans les scénarios de politiques d'austérité, où les gouvernements, suivant les conseils coercitifs d'organismes extérieurs tels que le FMI, réduisent drastiquement les dépenses publiques, obligeant différents services (santé, eau, énergie, transports, police et éducation) à se disputer une part d'un gâteau de plus en plus réduit⁵⁹. Ces tensions peuvent nuire à la collaboration et à la coordination entre les organismes gouvernementaux et les ministères, et ainsi entraver l'allocation efficace des ressources et la mise en œuvre de politiques efficaces dans l'ensemble des secteurs.

Le fait de mettre l'accent sur la taille du budget *global* plutôt que sur la seule part allouée à l'éducation conduit à une approche plus inclusive de la prise de décisions budgétaires⁶⁰. En tenant compte du contexte budgétaire plus large et des besoins de tous les secteurs, les gouvernements peuvent favoriser un dialogue et une coopération plus positifs entre les parties prenantes. Cette approche reconnaît que l'augmentation des recettes publiques globales profite à l'éducation et à d'autres secteurs critiques, favorisant ainsi un sens des responsabilités partagées ainsi que l'investissement collectif dans le développement national. Également, les investissements en faveur de l'éducation sont plus efficaces lorsque d'autres investissements sont réalisés en parallèle dans la santé et l'eau – de sorte que les enfants sont plus susceptibles de se rendre à l'école en meilleure forme pour apprendre⁶¹.

Le cadre des 4 « S ».

Le **cadre des 4 « S »** a été mis au point par des experts en politique éducative afin de mettre en lumière les quatre principales composantes pour une budgétisation et un financement efficaces de l'éducation :

⁵⁷ Archer, « Transforming the Financing of Education at the Mid-Point of the Sustainable Development Goals ».

⁵⁸ Archer.

⁵⁹ Internationale de l'Éducation et ActionAid, « L'éducation face à l'austérité : Pourquoi il faut mettre fin aux réductions de la masse salariale du secteur public qui minent les enseignant·e·s et les systèmes d'enseignement public ».

⁶⁰ TaxEd Alliance et al., « Breaking Out of the Bubble to Transform Education Financing : How the Strategic Finance Agenda from the Transforming Education Summit Could Deliver Breakthroughs in 89 Countries ».

⁶¹ Commission internationale sur le financement des opportunités éducatives dans le monde, « The Learning Generation : Domestic Tax and Education ».

Financement national de l'éducation : *Les 4 S*



Définitions des « 4 S » fournies par TaxEd Alliance

Figure 2 : Le cadre des 4 « S » pour le financement de l'éducation⁶².

⁶² Extrait de : Alliance TaxED, « Transformer le financement de l'éducation : Une boîte à outils pour les militants ».

Constatations du rapport

L'éducation est fondamentalement complexe et le déficit de financement n'est que l'un des obstacles importants à la réalisation de l'ODD 4. D'autres défis, tels que les inégalités systémiques, les obstacles administratifs, la volonté politique et les conditions locales, jouent également un rôle crucial dans nos systèmes éducatifs. Néanmoins, sans financement adéquat, aucune mesure politique ne peut être prise pour améliorer l'accès à l'éducation et sa qualité à l'échelle mondiale. C'est pourquoi, dans le cadre de notre analyse, nous avons choisi d'explorer en priorité le potentiel des mesures de justice fiscale en tant qu'options de financement durables et fiables pour le secteur.

Les conséquences des abus fiscaux

Dans le rapport 2023 sur l'état de la justice fiscale (SOTJ 2023), nous révélons le montant stupéfiant des pertes annuelles de recettes mondiales liées aux abus fiscaux transfrontaliers de multinationales et de particuliers dissimulant des actifs à l'étranger, qui s'élève à 480 milliards de dollars américains⁶³. Ce chiffre édifiant pose une question déterminante :

→ Que se passerait-il si nos gouvernements récupéraient les recettes perdues chaque année en raison des abus fiscaux et en utilisaient 20 % en faveur du droit à l'éducation ?

Dans la présente section, nous examinons cette idée en envisageant l'effet transformateur que les mesures progressives de justice fiscale pourraient avoir sur nos systèmes d'éducation publique à travers le monde. À cette fin, nous analysons les aspects liés à l'accès à l'éducation et au recrutement des enseignants dans tous les pays où des données sont disponibles.

Accès à l'éducation

Notre analyse illustre l'impact positif que pourrait avoir, à l'échelle mondiale, la réaffectation du manque à gagner fiscal au profit de l'éducation. Plus précisément, **si 20 % des fonds perdus en raison des abus fiscaux étaient consacrés à l'éducation, plus de 21 millions d'enfants auraient la possibilité de fréquenter l'école primaire**⁶⁴. Étant donné que près de 72 millions d'enfants en âge de

⁶³ Tax Justice Network, « Justice fiscale : état des lieux 2023 ».

⁶⁴ Pour les besoins de cette analyse, nous comparons la part de 20 % du montant total des recettes perdues en raison des abus fiscaux (Justice fiscale : état des lieux 2023) au montant total des dépenses par élève et par pays pour tous les pays pour lesquels des données sont disponibles (Base de données de

fréquenter l'école primaire ne sont pas scolarisés⁶⁵, **la seule élimination des abus fiscaux permettrait de réduire le taux de déscolarisation de 30 % dans l'enseignement primaire.** Ce pourcentage montre le potentiel considérable de la lutte contre les abus fiscaux pour remédier aux inégalités en matière d'éducation et améliorer l'accès des enfants à l'enseignement aux quatre coins du monde.

l'ISU), en supposant que tous les fonds supplémentaires consacrés à l'éducation sont alloués aux dépenses par élève. Les données par pays peuvent être consultées dans le Tableau 6.

⁶⁵ Institut de statistique de l'UNESCO, « UIS Data Browser ».

L'IMPÔT ET L'ÉDUCATION

Lorsque les entreprises et les super riches abusent de l'impôt, ils privent des millions d'enfants de leur droit à l'éducation.

Mais que se passerait-il si nous percevions ces impôts à la place ?



Chaque année, les pays du monde entier perdent un total de **\$480 milliards** en impôts à las empresas y a los ricos que utilizan paraísos fiscales.



72 millions d'enfants ne vont pas à l'école primaire dans le monde.



En 2015, 160 pays, la Banque mondiale et les institutions des Nations unies se sont engagés à allouer **15% à 20%** de leur budget à l'éducation.

Que se passerait-il si les pays investissaient ce montant supplémentaire dans l'éducation publique ?



96 milliards de dollars pourraient être disponibles pour l'éducation si les pays qui abusent de l'impôt allouaient 20 % des recettes supplémentaires au secteur.

21 054 587 enfants

qui n'ont pas accès à l'éducation pourraient fréquenter l'école primaire

Cela représente une diminution de 30 % du nombre total d'enfants non scolarisés au niveau mondial.

LES GOUVERNEMENTS DOIVENT :

- Mettre en place des réformes fiscales ambitieuses et progressives tout en soutenant activement les négociations de la convention fiscale des Nations unies, en garantissant un processus démocratique, transparent et inclusif basé sur la coopération intergouvernementale, les droits de l'homme et l'équité.
- Atteindre l'objectif convenu de 20 % de dépenses pour l'éducation, soit 6 % du PIB, en garantissant un financement durable et à long terme grâce à des mesures fiscales progressives qui élargissent l'assiette globale des recettes.

EDUCATIONOUTLOUD
advocacy & social accountability

GPE
Transforming Education

TAX JUSTICE
NETWORK

Figure 3 : Combien d'enfants pourraient être scolarisés si l'argent perdu en raison d'abus fiscaux était collecté ?

Effets sur les enseignants

Le Rapport mondial 2024 de l'UNESCO sur les enseignants révèle un besoin urgent de près de 13 millions d'enseignants au niveau primaire

dans le monde à l'horizon 2030⁶⁶. Compte tenu de la pénurie mondiale d'enseignants et du faible ratio enseignant-élève, qui se distinguent particulièrement dans de nombreux pays à faible revenu, la nécessité d'investir massivement dans l'éducation devient de plus en plus évidente. Toutefois, les abus fiscaux constituent un obstacle important à la résolution efficace de ces problèmes.

Les abus fiscaux, y compris la fraude fiscale et l'évasion fiscale des entreprises, privent les gouvernements de recettes durables qui pourraient être redirigées vers les budgets de l'éducation⁶⁷. Étant donné que les gouvernements consacrent généralement 75 % des budgets de l'éducation aux salaires des enseignants⁶⁸, il est absolument essentiel de lever davantage de revenus afin de rémunérer un plus grand nombre d'enseignants (et de veiller à ce que les salaires déjà versés constituent une rémunération équitable).

Selon nos estimations, **les montants perdus chaque année en raison des abus fiscaux des multinationales et des super-riches seraient suffisants pour embaucher près de 20 millions de nouveaux enseignants dans le primaire⁶⁹**. Cette valeur représente une **augmentation du nombre actuel d'enseignants du primaire à travers le monde de quelque 60 %⁷⁰**, ce qui **permettrait aux gouvernements de recruter les effectifs nécessaires pour lutter contre la pénurie mondiale d'enseignants à l'école primaire⁷¹**.

⁶⁶ UNESCO, « Rapport mondial sur les enseignants : remédier aux pénuries d'enseignants et transformer la profession ».

⁶⁷ Cobham, Mohiuddin et Nelson, « Global Tax Justice and Human Rights ».

⁶⁸ UNESCO, « Rapport mondial sur les enseignants : remédier aux pénuries d'enseignants et transformer la profession ».

⁶⁹ Nous avons comparé le salaire moyen des enseignants du primaire par pays (base de données de l'Organisation internationale du Travail) à la part de 20 % des recettes annuelles perdues en raison des abus fiscaux (Justice fiscale : état des lieux 2023). On suppose ici que la totalité de l'enveloppe budgétaire supplémentaire allouée à l'éducation sert à financer les salaires des enseignants. Les données par pays peuvent être consultées dans le Tableau 7.

⁷⁰ Le rapport de l'UNESCO intitulé « Rapport mondial sur les enseignants : remédier aux pénuries d'enseignants et transformer la profession » estime à 33,7 millions le nombre d'enseignants dans les écoles primaires à travers le monde.

⁷¹ En considérant que toutes les recettes supplémentaires recouvrées sont allouées à l'embauche de nouveaux enseignants au niveau primaire dans le monde.

Tableau 1 : Pertes fiscales et augmentation potentielle des effectifs et des salaires des enseignants du primaire (Monde)

	<i>Pertes de recettes fiscales mondiales dues aux abus fiscaux (SOTJ 2023 – millions USD)</i>	<i>Part du budget de l'éducation (20 % des pertes de recettes fiscales mondiales dues aux abus fiscaux – millions USD)</i>	<i>Équivalent à X salaires d'enseignants (primaire - USD)</i>	<i>Le pays pourrait augmenter les salaires des enseignants de X %</i>
Total	480 423,3	96 084	19 734 673	108,5 %

Malheureusement, le FMI exerce régulièrement des pressions sur les gouvernements afin de les amener à réduire ou geler la masse salariale du secteur public, ce qui impacte lourdement la capacité des gouvernements à recruter davantage d'enseignants – même dans les contextes de graves pénuries. Lorsque les gouvernements ne recrutent pas suffisamment d'enseignants, la qualité de l'éducation est compromise et les inégalités se perpétuent, condamnant les enfants à évoluer dans des salles de classe surpeuplées et sous-équipées, en particulier dans les communautés les plus marginalisées⁷².

Il est également urgent d'augmenter les salaires des enseignants dès lors que la profession enseignante ne cesse de s'éroder en raison des salaires inadéquats⁷³. En mobilisant un financement adéquat au travers de politiques fiscales justes et efficaces, les gouvernements peuvent allouer des fonds au profit d'une revalorisation salariale des enseignants et ainsi attirer et retenir des éducateurs qualifiés. D'après notre analyse, **partout dans le monde, la rémunération des enseignants du primaire pourrait plus que doubler en investissant 20 % des pertes résultant des abus fiscaux dans la revalorisation des salaires**⁷⁴.

⁷² UNESCO, « Rapport mondial sur les enseignants : remédier aux pénuries d'enseignants et transformer la profession ».

⁷³ Organisation internationale du Travail, Nations Unies et UNESCO, « Groupe de haut niveau sur la profession enseignante du Secrétaire général des Nations Unies : Recommandations et résumé des délibérations ».

⁷⁴ Cette estimation se fonde sur la comparaison entre le salaire moyen des enseignants de l'enseignement primaire (extrait de la Base de données de l'Organisation internationale du Travail) et la part de 20 % des recettes supplémentaires qui pourraient être générées en mettant fin aux abus fiscaux (Justice fiscale : état des lieux 2023), compte tenu de l'effectif actuel d'enseignants dans le monde. On suppose ici que la totalité de l'enveloppe budgétaire supplémentaire allouée à l'éducation sert à augmenter les salaires des enseignants. Les données par pays peuvent être consultées dans le Tableau 6.

Des salaires plus élevés peuvent inciter les individus à poursuivre une carrière dans l'enseignement et améliorer la satisfaction au travail et le moral des éducateurs en poste⁷⁵. Lorsqu'ils valorisent la contribution des enseignants en leur proposant des salaires compétitifs ainsi que des opportunités de perfectionnement professionnel continu, les gouvernements peuvent favoriser un environnement propice au perfectionnement professionnel et à l'amélioration continue dans le secteur éducatif. Les mesures de justice fiscale constituent de précieux alliés dans la lutte pour des salaires équitables au profit des enseignants du monde entier⁷⁶.

L'impôt sur la fortune

L'imposition des ultra-riches peut représenter une stratégie essentielle pour conforter les budgets de l'éducation, en particulier dans le contexte d'enjeux mondiaux tels que le changement climatique, l'augmentation du coût de la vie et l'incertitude économique. L'imposition progressive des plus grandes fortunes garantit que les personnes qui ont le plus de ressources contribuent de manière plus équitable, remédiant ainsi aux inégalités des systèmes de l'impôt sur le revenu qui profitent souvent de manière disproportionnée aux riches⁷⁷. Cette méthode d'imposition génère des revenus stables et substantiels qui peuvent être investis dans des domaines cruciaux comme l'éducation et permet ainsi aux gouvernements d'améliorer les écoles, d'augmenter les ressources et d'assurer l'accès universel à une éducation de qualité.

→ *Que se passerait-il si nos gouvernements mettaient en place un impôt sur la fortune, en veillant à ce que les plus nantis paient leur juste part d'impôt à nos collectivités ?*

Nous estimons que la mise en œuvre d'un impôt sur la fortune suivant le modèle espagnol⁷⁸ pourrait rapporter près de 2 000 milliards de dollars chaque année⁷⁹. **Si 20 % de ces recettes supplémentaires étaient allouées à l'éducation, les gouvernements pourraient**

⁷⁵ Organisation internationale du Travail, Nations Unies et UNESCO, « Groupe de haut niveau sur la profession enseignante du Secrétaire général des Nations Unies : Recommandations et résumé des délibérations ».

⁷⁶ Internationale de l'Éducation, « Tax Justice : A Resource Guide for Education Unions ».

⁷⁷ Schultz et Palanský, « TJN Working Paper 2024-02 », 2024.

⁷⁸ L'impôt sur la fortune espagnol est un impôt progressif prélevé sur le patrimoine net des particuliers ; il cible les individus « à valeur nette élevée ». Il s'applique à un montant total d'actifs supérieur à un seuil donné, les taux marginaux augmentant en fonction du niveau de richesse. Nous nous référons à l'impôt sur la fortune espagnol dans ce contexte car il offre un exemple de mise en œuvre récente d'un impôt sur la fortune progressif, mais il convient de souligner que la conception même d'un tel impôt, par souci démocratique, devrait être adaptée aux circonstances uniques de chaque pays.

⁷⁹ Schultz et Palanský, « TJN Working Paper 2024-02 », 2024.

lever près de 440 milliards de dollars chaque année au profit des budgets de l'éducation. Cette enveloppe pourrait permettre à plus de 105 millions d'enfants de fréquenter l'école primaire dans le monde⁸⁰. Cela signifie que tous les enfants de la planète actuellement non scolarisés en âge de fréquenter l'école primaire pourraient alors être scolarisés⁸¹.

Tableau 2 : Impôt sur la fortune, recettes fiscales et budgets de l'éducation (monde)

	<i>Recettes potentielles tirées de l'impôt sur la fortune (sans migration) – Tax Justice Network (USD courants)</i>	<i>Des recettes supplémentaires générées grâce à un impôt sur la fortune, si 20 % sont alloués au budget de l'éducation (USD courants)</i>	<i>Combien d'élèves supplémentaires seraient couverts si les 20 % supplémentaires étaient dépensés pour couvrir les dépenses d'éducation par élève ?</i>
Total	2 196 834 157 038	439 366 831 408	108 942 372

Ratios recettes fiscales/PIB

Bon nombre de pays présentent de faibles ratios recettes fiscales/PIB et pourraient grandement bénéficier d'une augmentation de ces ratios d'au moins cinq points de pourcentage⁸². Cet ajustement est crucial car il permettrait aux gouvernements de disposer de revenus adéquats pour faire face à des problèmes urgents tels que l'augmentation de la dette publique, l'expansion des services sociaux et l'investissement dans des domaines vitaux comme l'éducation, la santé et l'infrastructure. L'augmentation du ratio recettes fiscales/PIB contribue à établir une source de recettes plus stable et plus fiable, ce qui réduit la dépendance à l'égard de l'aide extérieure de même que les risques budgétaires.

⁸⁰ Pour les besoins de cette estimation, nous comparons les recettes supplémentaires qui pourraient être générées grâce à la mise en place d'un modèle d'impôt sur la fortune similaire au cas espagnol (Schultz et Palanský, 2024) à la dépense moyenne par élève et par pays (Base de données de l'ISU, 2024). Les données par pays peuvent être consultées dans le Tableau 9.

⁸¹ Selon les estimations de l'UNESCO, 69,9 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire ne sont pas scolarisés. Source : « 250 millions d'enfants non scolarisés ».

⁸² TaxEd Alliance et al., « Breaking Out of the Bubble to Transform Education Financing : How the Strategic Finance Agenda from the Transforming Education Summit Could Deliver Breakthroughs in 89 Countries ».

→ *Que se passerait-il si nos gouvernements augmentaient le ratio national recettes fiscales/PIB de cinq points de pourcentage de manière à lever les fonds nécessaires aux services publics ?*

→ *Dans quelle mesure l'élimination des abus fiscaux et la mise en œuvre d'un impôt sur la fortune pourraient-elles augmenter le ratio recettes fiscales/PIB des pays ?*

Une augmentation du ratio recettes fiscales/PIB de cinq points de pourcentage pourrait permettre de dégager plus de mille milliards de dollars américains en faveur des budgets de l'éducation dans le monde entier.⁸³ Étant donné que 200 milliards de dollars américains sont nécessaires pour combler le déficit de financement de l'éducation dans le monde⁸⁴, **une augmentation du ratio recettes fiscales/PIB de cinq points de pourcentage pourrait permettre de réunir près de cinq fois les fonds nécessaires pour atteindre l'ODD 4 à l'horizon 2030. Cela représenterait également une augmentation de 20 % du montant total annuel des fonds actuellement investis dans l'éducation à l'échelle mondiale**⁸⁵.

Cette enveloppe permettrait à près de 236 millions d'enfants de fréquenter l'école primaire⁸⁶, ce qui signifie que **tous les enfants actuellement non scolarisés en âge de fréquenter l'école primaire pourraient être scolarisés**⁸⁷.

⁸³ Pour les besoins de cette analyse, nous comparons les ratios recettes fiscales/PIB totaux par pays (Base de données de l'UNU-WIDER) avec les recettes supplémentaires générées au niveau national en augmentant les ratios recettes fiscales/PIB de cinq points de pourcentage (Tableau 7). Nous calculons ensuite le montant que représente en dollars américains courants la part de 20 % de ces revenus supplémentaires, sur la base du seuil de référence de 20 % alloué à l'éducation (Tableau 7).

⁸⁴ Institut de statistique de l'UNESCO, « UIS Data Browser » ; « Financement de l'éducation ».

⁸⁵ Selon les estimations de l'UNESCO, cinq mille milliards de dollars américains sont investis chaque année dans l'éducation à travers le monde. Source : Institut de statistique de l'UNESCO, « UIS Data Browser » ; « Financement de l'éducation ».

⁸⁶ Pour les besoins de cette analyse, nous comparons la part de 20 % du total des recettes supplémentaires générées par le pays en augmentant le ratio recettes fiscales/PIB de cinq points de pourcentage (Tableau 7) au montant total des dépenses par élève et par pays pour tous les pays pour lesquels des données sont disponibles (Base de données de l'ISU, 2024), en supposant que tous les fonds supplémentaires consacrés à l'éducation sont alloués aux dépenses par élève. Les données par pays peuvent être consultées dans le Tableau 8.

⁸⁷ Selon les estimations de l'UNESCO, 69,9 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire ne sont pas scolarisés. Source : « 250 millions d'enfants non scolarisés ».

Tableau 3 : Ratios recettes fiscales/PIB, recettes fiscales et incidence sur les budgets de l'éducation (Monde)

	<i>Recettes supplémentaires totales qui seraient générées par pays (USD courants)</i>	<i>Des recettes supplémentaires générées en augmentant le ratio recettes fiscales/PIB, si 20 % sont alloués au budget de l'éducation : (USD courants)</i>	<i>Combien d'élèves supplémentaires seraient couverts si les 20 % supplémentaires étaient dépensés pour couvrir les dépenses d'éducation par élève ? (USD courants)</i>
<i>Total</i>	5 173 151 098 300	1 034 630 219 660	235 954 893

La mise en œuvre d'un impôt sur la fortune et l'élimination des abus fiscaux pourraient contribuer à une augmentation du ratio recettes fiscales/PIB de 2,6 points de pourcentage au niveau mondial. Cette augmentation représente à elle seule plus de 50 % de l'augmentation nécessaire de cinq points de pourcentage jugée réaliste par le FMI⁸⁸.

Tableau 4 : Recettes potentielles tirées du recouvrement des pertes fiscales et de la mise en œuvre d'un impôt sur la fortune mondial en pourcentage d'une augmentation de cinq points de pourcentage (pp) des ratios recettes fiscales/PIB

⁸⁸ Fonds monétaire international, « Politique fiscale et développement ».

Mesure	Montant des recettes supplémentaires (USD)	Pourcentage de l'augmentation de 5pp
Augmentation recettes fiscales/PIB de 5pp	5 173 151 098 299	100 %
Élimination des abus fiscaux	480 423 282 435	9,29 %
Impôt sur la fortune, échelle mondiale	2 196 834 157 038	42,46 %
Total (élimination abus fiscaux + mise en œuvre impôt sur la fortune)	2 677 257 439 472	51,75 %

Appel à l'action

L'éducation publique universelle et les réformes fiscales progressives sont deux forces d'égalisation puissantes au sein de toute société, et notre rapport met l'accent sur la mise en lien de ces deux forces. Toutes

deux sont des piliers essentiels aux fins de réduire les inégalités et de promouvoir la mobilité sociale. Les dépenses consacrées à l'éducation publique universelle garantissent à chaque individu, quelle que soit son origine, l'accès à des perspectives de croissance et de développement. Les réformes fiscales progressives créent une répartition plus équitable de la richesse, en veillant à ce que les personnes aux revenus plus élevés contribuent au financement des services publics à la hauteur de leurs revenus.

Par conséquent, les défenseurs du droit à l'éducation devraient tout autant s'impliquer en faveur d'une imposition progressive, dès lors que ces taxes financent les systèmes mêmes qui dispensent une éducation gratuite, publique et de qualité. De même, les acteurs qui soutiennent la mise en place de réformes fiscales devraient reconnaître la nécessité de ces ressources pour soutenir des dépenses progressives en matière d'éducation, favorisant ainsi une société plus équitable et inclusive.

Une action coordonnée en matière fiscale est essentielle pour parvenir à un financement accru et durable de l'éducation grâce à la justice fiscale. Les organisations de la société civile dont l'action est axée sur la politique éducative, sur la justice fiscale et sur les droits humains doivent rester vigilantes lorsqu'elles militent pour des réformes fiscales progressives et saisir l'occasion offerte par les négociations en cours autour d'une convention fiscale des Nations Unies pour faire avancer ces efforts.

Action en matière fiscale

→ Mettre en place des réformes fiscales ambitieuses en faveur d'une imposition progressive

Tous les pays qui aspirent à améliorer la qualité de l'enseignement public devraient se fixer comme objectif d'augmenter leur ratio recettes fiscales/PIB de cinq points de pourcentage d'ici à 2030, en mettant en œuvre des réformes en faveur d'une imposition progressive qui leur permettront d'atteindre cet objectif tout en veillant à ce que les recettes supplémentaires ainsi générées soient affectées spécifiquement à l'amélioration de l'accès à l'éducation et de la qualité de celle-ci :

- Échange automatique d'informations : mettre en œuvre des systèmes de partage de données transparent entre les pays pour lutter contre l'évasion fiscale.
- Propriété effective : assurer la transparence en ce qui concerne les véritables propriétaires des entreprises, avec un accès public pour empêcher les flux financiers occultes.
- Déclaration pays par pays : obliger les sociétés multinationales à rendre compte de leurs activités financières dans chaque pays, en encourageant la responsabilisation.
- Une bonne fiscalité : plaider en faveur de politiques fiscales équitables qui favorisent le développement durable, y compris, mais sans s'y limiter :

- La mise en œuvre de l'impôt sur la fortune
- L'augmentation du ratio recettes fiscales/PIB d'au moins cinq points de pourcentage d'ici 2030. Cet ajustement est absolument essentiel pour assurer un financement suffisant des services publics essentiels, en particulier l'éducation.
- Exiger transparence et responsabilisation : maintenir la légitimité des négociations en appelant systématiquement à la transparence et à la responsabilisation dans toutes les discussions liées à la fiscalité.

→ Soutenir activement le processus de négociation d'une convention fiscale des Nations Unies et veiller à ce qu'il réponde à une démarche démocratique, qui implique la coopération intergouvernementale et les principes de transparence et d'inclusion et mette l'accent sur les droits humains et l'égalité.

→ Privilégier des politiques fiscales progressives, soucieuses de l'égalité femmes-hommes et équitables du point de vue climatique.

À la lumière des engagements pris par les pays en faveur de l'égalité de genre, de l'inclusion et de la lutte contre la crise climatique, les gouvernements devraient privilégier l'augmentation des recettes grâce à des politiques fiscales progressives, soucieuses de l'égalité femmes-hommes et sensibles au climat. Cela implique de veiller à ce que les particuliers et les entreprises les plus riches contribuent proportionnellement davantage, en remédiant à la nature régressive des systèmes fiscaux. Les politiques fiscales devraient également être conçues pour mettre fin au désavantage des femmes et des filles, qui sont touchées de manière disproportionnée par certaines taxes telles que la taxe sur la valeur ajoutée.

L'ABC DEFG₃ de la justice fiscale, établi par le réseau Tax Justice Network, fournit un résumé succinct des principales priorités permettant de faire progresser la justice fiscale à l'échelle nationale et mondiale⁸⁹.

L'ABC DEFG₃ de la justice fiscale

Lorsque le réseau Tax Justice Network sur la justice fiscale a été officiellement créé en 2003, nous avons ensuite établi la plateforme centrale aujourd'hui connue sous le nom « ABC de la transparence fiscale », autrement dit les trois piliers de la transparence fiscale. Nous y avons à présent ajouté les lettres D et E qui correspondent aux enjeux nationaux fondamentaux et assurent que la transparence débouche sur une véritable responsabilisation, ainsi que la lettre F et deux lettres G

⁸⁹ Tax Justice Network, « Beyond20 : A New Strategic Framework for the Tax Justice Network ».

représentant les éléments internationaux, le troisième et dernier G représentant différents types de « bons » impôts.

Considéré à l'origine comme aveuglement utopique et irréaliste, il n'aura fallu qu'une dizaine d'années pour que les groupes de pays du G8 et du G20, dans une large mesure, adoptent en principe cet « ABC » sur lequel allait alors s'appuyer l'agenda politique mondial. Mais il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. Il est crucial de maintenir la pression publique pour une plus grande transparence, principalement dans le Nord. L'engagement de réformes mondiales véritablement inclusives demeure une aspiration, et bien évidemment, l'agenda de la justice fiscale ne se limite pas, et de loin, à la seule question de la transparence⁹⁰.

Certaines des mesures que nous suggérons permettent aux citoyens de tenir les autorités fiscales et les gouvernements responsables d'une imposition équitable et efficace. Certaines mesures génèrent de nouveaux outils et de nouvelles informations permettant aux autorités fiscales de lutter contre les abus fiscaux commis par les plus grandes entreprises et les ménages les plus riches, malgré les ressources dont disposent les professionnels qui les soutiennent. Et d'autres font basculer l'équilibre des pouvoirs dans la prise de décisions à l'échelle internationale de sorte que tous les gouvernements puissent être entendus⁹¹.

⁹⁰ Tax Justice Network.

⁹¹ Tax Justice Network.

L'ABCs de la justice fiscale



Figure 4: Les piliers de la justice fiscale (L'ABC DEFG₃ de la justice fiscale)

Une convention fiscale des Nations Unies

Depuis près de cent ans, les règles fiscales internationales sont principalement déterminées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), un petit club de pays riches, parmi lesquels figurent certains des plus grands paradis fiscaux du monde. Ce fonctionnement a abouti à un système fiscal mondial qui,

selon nous, fait perdre chaque année au moins 483 milliards de dollars d'impôts aux pays du monde entier en raison de la fraude à l'impôt sur les sociétés et de l'évasion fiscale des personnes fortunées⁹². Notre analyse montre que les pays de l'OCDE sont responsables de plus des trois quarts de ces pertes fiscales⁹³.

Bien que l'OCDE ait reconnu que les règles fiscales internationales actuelles ne fonctionnent pas⁹⁴, ses récentes tentatives visant à réformer le système en profondeur ont échoué en grande partie en raison de la résistance de puissants pays membres qui continuent de soutenir des politiques favorisant leurs propres intérêts au détriment de tous les autres. Si la convention fiscale des Nations Unies s'apprête à véritablement changer la donne, ce n'est pas uniquement en raison des changements qu'elle apporterait aux règles fiscales mondiales existantes ; elle modifierait en effet de manière radicale la manière dont les règles fiscales mondiales sont établies. Une convention fiscale des Nations Unies exigerait que les règles fiscales mondiales répondent à une prise de décision démocratique et transparente à l'ONU, où tous les pays ont voix au chapitre en ce qui concerne les règles fiscales mondiales qui nous concernent tous.

En 2023, une majorité écrasante de pays ont voté en faveur de l'engagement de négociations sur l'établissement d'une convention fiscale des Nations Unies, sur proposition du Groupe africain. Actuellement, les pays de l'ONU négocient les paramètres d'une convention-cadre des Nations Unies sur la fiscalité, qui pourrait bouleverser comme jamais auparavant le système fiscal mondial. Les paramètres définitifs – autrement dit le « mandat » – ont été publiés sous forme de projet en août 2024 et seront l'objet d'un vote de l'Assemblée générale en plénière, probablement au mois de novembre 2024.

Alors que nous suivons avec attention le processus de négociation au cours des prochains mois, il est important pour nous, en tant que défenseurs, chercheurs, décideurs politiques, enseignants et étudiants, d'appeler et de faire pression sur nos gouvernements afin qu'ils soutiennent activement le processus de négociation et veillent à ce que la convention réponde à un processus démocratique – en impliquant la coopération intergouvernementale et les principes de transparence et d'inclusion et en mettant l'accent sur les droits humains et l'égalité.

⁹² Tax Justice Network, « Justice fiscale : état des lieux 2023 ».

⁹³ Tax Justice Network.

⁹⁴ Tax Justice Network et al., « Litany of Failure : The OECD's Stewardship of International Taxation ».

Action en matière d'éducation

→ **Les gouvernements doivent atteindre le seuil convenu de 20 % des recettes en faveur de l'éducation, soit 6 % du PIB.**

Le Cadre d'action Éducation 2030 a établi deux seuils de référence clés en tant que lignes directrices importantes : allouer au moins 4 à 6 % du PIB et/ou 15 à 20 % des dépenses publiques totales au secteur⁹⁵. Actuellement, au niveau mondial, les pays consacrent en moyenne 4,7 % du PIB et 14,2 % des dépenses publiques à l'éducation⁹⁶. Cependant, 35 pays investissent moins de 4 % de leur PIB et consacrent moins de 15 % des fonds publics à l'éducation.⁹⁷

→ **Garantir un financement durable et à long terme au moyen de mesures fiscales progressives qui élargissent le montant total de l'assiette des recettes.**

Pour assurer un financement durable et à long terme de l'éducation, il faut mettre en œuvre des mesures fiscales progressives qui élargissent l'assiette globale des recettes. En adoptant un système fiscal plus équitable dans lequel les particuliers et les sociétés à revenu élevé contribuent proportionnellement davantage, les gouvernements peuvent générer des ressources supplémentaires pour investir dans l'éducation. L'élargissement de l'assiette des recettes à travers une fiscalité progressive permet aux pays de répondre aux exigences financières d'une éducation de qualité, en garantissant des investissements cohérents au fil du temps et en réduisant la dépendance à l'égard de sources de financement à court terme ou externes.

En outre, si nous nous soucions réellement de garantir l'accès de tous les enfants, en particulier des filles, à une éducation de qualité, il est peu logique de financer l'éducation à travers un système fiscal non progressif qui ne tient pas compte de la dimension de genre. Lorsque la charge fiscale augmente pour les femmes et les ménages modestes, les parents sont souvent amenés à retirer les filles de l'école afin que celles-ci contribuent aux tâches domestiques, compromettant ainsi leur autonomisation économique et leur indépendance. Une telle situation non seulement entrave les possibilités éducatives des filles, mais perpétue également des cycles d'inégalité. Aussi est-il absolument essentiel de mettre en place un système fiscal progressif, propre à contribuer à l'instauration d'un environnement équitable qui soutient les

⁹⁵ UNESCO, Déclaration d'Incheon et Cadre d'action pour la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 4 : « Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ».

⁹⁶ Rapport mondial de suivi sur l'éducation de l'UNESCO, « Les pays ont-ils les moyens de financer leurs points de référence nationaux pour l'ODD 4 ? ».

⁹⁷ Rapport mondial de suivi sur l'éducation de l'UNESCO.

aspirations éducatives de tous les enfants tout en favorisant l'indépendance économique des femmes.

→ **Que le FMI s'engage dans un dialogue soutenu avec la communauté éducative à l'échelle mondiale, en assurant une protection contre les mesures d'austérité qui compromettent les dépenses en faveur des systèmes d'éducation publique.**

Le FMI se doit d'urgence de s'impliquer dans un dialogue soutenu avec la communauté éducative à l'échelle mondiale. Il devrait envisager d'abandonner ses conseils à caractère coercitif qui prônent l'austérité et la réduction de la masse salariale dans le secteur public afin de plutôt conseiller les pays sur les options qui s'offrent à eux afin d'accroître leurs recettes fiscales de manière progressive et soucieuse de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Au titre des principales revendications formulées dans le contexte du STE en septembre 2022, il a notamment été demandé que le FMI s'engage dans des discussions. Ce dernier est toutefois resté peu sensible à cette demande jusqu'à présent et il faudra que toutes les parties prenantes de l'éducation unissent leurs forces pour insuffler un changement. La communauté de l'éducation ne peut réaliser de progrès significatifs sur les questions de financement stratégique tant que les conseils politiques du FMI restent contradictoires et sapent les efforts visant à financer efficacement l'éducation.

→ **Assurer un dialogue intersectoriel entre les ministres de l'Éducation, des Finances et des Affaires étrangères, ainsi que d'autres secteurs publics, sur la justice fiscale et le financement de l'éducation.**

Les ministères de l'Éducation devraient engager un dialogue avec d'autres ministères sectoriels, tels que la santé, l'eau et l'énergie, afin de plaider collectivement pour des réformes en faveur d'une imposition progressive. En favorisant la collaboration intersectorielle, ils peuvent amplifier l'appel à une réforme fiscale et assurer un financement adéquat de l'éducation. Trop souvent, les différents secteurs se concentrent uniquement sur la part du budget national qui leur est allouée, ce qui donne lieu à une concurrence et à des tensions entre ceux-ci. Le fait de mettre l'accent sur une imposition progressive peut offrir à l'ensemble des secteurs un dénominateur commun qui leur permettra de travailler ensemble plus efficacement.

Conclusion

Les pertes annuelles découlant des abus fiscaux et estimées à 480 milliards de dollars américains, perpétuées par un système qui profite aux plus riches et aux plus puissants, à savoir les multinationales et les super-riches, représentent une somme faramineuse⁹⁸. Ces pertes portent atteinte à la capacité des États, en particulier dans les pays à revenu faible et intermédiaire, de faire respecter et garantir les droits humains. Héritées de l'ère coloniale, ces inégalités se manifestent avec beaucoup d'acuité dans des secteurs comme l'éducation. Chaque année en effet, des millions d'enfants sont privés d'accès à l'éducation ou, quand il y accèdent, ne bénéficient pas d'un enseignement de qualité, et l'absentéisme de millions d'enseignants aggrave encore la pénurie mondiale qui frappe cette profession⁹⁹.

L'imposition sur la fortune est essentielle pour créer un système fiscal plus équitable et générer les revenus nécessaires pour soutenir les services publics comme l'éducation. En ciblant spécifiquement les individus les plus nantis et les grandes entreprises, les prélèvements sur la fortune aident à réduire la concentration de la richesse et à faire en sorte que les acteurs dont la capacité de contribution est la plus importante paient leur juste part. Ce type de fiscalité s'attaque aux échappatoires fiscales ainsi qu'aux stratégies d'évasion fiscale qui profitent de manière disproportionnée aux riches et permet aux gouvernements de redistribuer les ressources plus efficacement. Les recettes générées à travers l'impôt sur la fortune peuvent être dirigées vers des secteurs critiques tels que l'éducation, qui souffrent souvent d'un sous-financement, favorisant ainsi à la fois l'équité sociale et la croissance économique à long terme.

Le relèvement du ratio recettes fiscales/PIB de cinq points de pourcentage d'ici 2030 est une stratégie cruciale pour garantir aux gouvernements les ressources suffisantes afin de financer les biens publics, y compris l'éducation de qualité. L'augmentation de ce ratio permet aux gouvernements d'allouer davantage de fonds aux services essentiels tels que l'éducation, la santé et l'infrastructure. Un ratio recettes fiscales/PIB plus élevé garantit un financement plus cohérent et durable qui réduit la dépendance à l'égard des emprunts ou de l'aide extérieurs et confère aux gouvernements les moyens d'investir à long terme dans les droits humains. Un relèvement significatif de cet objectif de cinq points de pourcentage pourrait être réalisé en appliquant un impôt sur la fortune et en mettant fin à la fraude à l'impôt sur les sociétés, ce qui améliorerait la perception des recettes et favoriserait un système fiscal plus équitable.

⁹⁸ Tax Justice Network, « Justice fiscale : état des lieux 2023 ».

⁹⁹ UNESCO, « Rapport mondial sur les enseignants : remédier aux pénuries d'enseignants et transformer la profession ».

Nous vivons un moment décisif, qui pourrait aboutir à des transformations radicales. Les négociations en cours en vue d'une convention fiscale des Nations Unies offrent une occasion historique de réformer les systèmes fiscaux injustes¹⁰⁰. Ce processus doit impérativement être démocratique et inclusif, permettant aux voix de toutes les Nations d'être entendues sur un pied d'égalité et guidées par un engagement inébranlable en faveur des droits humains. L'année 2025 représente également une occasion cruciale de réformer plus largement l'architecture financière internationale – avec la tenue de la quatrième Conférence sur le financement du développement convoquée à Séville, qui rassemblera des parties prenantes diverses aux fins de relever les défis mondiaux et définir des politiques de financement du développement durable.

L'appel à l'action est sans détour : nous devons pousser nos gouvernements à adopter des réformes en faveur d'une imposition progressive, qui ne se contentent pas d'augmenter les recettes mais redistribuent le pouvoir et les ressources plus équitablement. Il est essentiel de s'impliquer dans le processus de convention fiscale des Nations Unies. L'enjeu est de taille et le coût de l'inaction est trop élevé. En redéfinissant notre approche de la fiscalité, nous pouvons commencer à reconstituer le tissu de notre société mondiale, en rendant l'éducation accessible à tous et en enrichissant ainsi d'innombrables vies. Il faut que la communauté éducative et la communauté de la justice fiscale travaillent de concert, qu'elles unissent leurs voix et tendent la main à ceux qui travaillent dans d'autres services publics. Nous devons assister à des réformes systémiques des politiques fiscales aux niveaux national et international. C'est maintenant qu'il faut agir.

¹⁰⁰ Secrétaire général des Nations Unies, « Promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies ».

Méthodologie

Le présent rapport s'appuie sur des données issues de sources diverses : le montant des recettes fiscales perdues en raison des abus fiscaux tel qu'estimé dans le rapport sur l'État de la justice fiscale 2023 du Tax Justice Network (rapport SOTJ 2023)¹⁰¹, les données relatives au PIB (en dollars américains [USD] courants) de la Banque mondiale¹⁰², les données sur le ratio recettes fiscales/PIB tirées de la Base de données de l'UNU-WIDER sur les recettes publiques (GRD – Government Revenue Dataset)¹⁰³, ainsi que les données concernant les enfants non scolarisés en âge de fréquenter l'école primaire, les élèves fréquentant l'école primaire et les dépenses publiques en faveur de l'enseignement primaire tirées des statistiques de l'ISU de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation¹⁰⁴.

Dans la plupart des cas, les données les plus récentes n'étaient pas disponibles pour l'ensemble des juridictions, comme nous le verrons ci-après. Pour prendre un exemple concret, les données de la Banque mondiale relatives au PIB de l'année 2023 n'étaient pas disponibles pour 30 juridictions. La Banque mondiale a donc publié l'estimation la plus proche disponible ; pour 17 juridictions, cette estimation était de 2022 et pour sept juridictions, elle était de 2021. Ainsi, lorsque les valeurs présentées ne sont pas celles de l'année concernée, la Banque mondiale renseigne systématiquement l'estimation la plus récente disponible.

Nous appliquons cette même approche tout au long de notre rapport en présentant systématiquement les dernières données disponibles pour chaque indicateur et pour chaque pays. Nous étendons cette pratique aux données issues de la base de données GRD de l'UNU-WIDER¹⁰⁵ ainsi qu'aux données de l'ISU sur les enfants non scolarisés en âge de fréquenter l'école primaire et sur les dépenses publiques en faveur de l'enseignement primaire. Pour plus de transparence, nous dressons ci-après la liste de tous les indicateurs, en indiquant l'année la plus proche pour laquelle des données sont disponibles.

Cette approche correspond à une pratique courante en matière de communication des données : en l'absence d'observations permettant de couvrir une année donnée, on utilise l'année la plus proche pour laquelle des données sont disponibles. Lorsque des données sont partagées, il est rare qu'elles soient communiquées dans leur intégralité ; de ce fait, et en raison d'autres limitations, il est généralement impossible de disposer de données complètes pour tous les pays dans le cadre d'une année donnée.

En ce qui concerne la question de la comparabilité d'une année sur l'autre, les indicateurs clés n'évoluent en général que modérément entre

¹⁰¹ Tax Justice Network, « Justice fiscale : état des lieux 2023 ».

¹⁰² « Les données ouvertes de la Banque mondiale ».

¹⁰³ « UNU WIDER : GRD – Government Revenue Dataset ».

¹⁰⁴ Institut de statistique de l'UNESCO, « UIS Data Browser ».

¹⁰⁵ « UNU WIDER : GRD – Government Revenue Dataset ».

deux années. À titre d'exemple, le PIB croît en moyenne de 2 % par an, et le ratio recettes fiscales/PIB tend à évoluer lentement au fil du temps. Il est rare que ces valeurs évoluent de façon spectaculaire, le pays passant par exemple d'un ratio recettes fiscales/PIB de 15 % à un ratio de 30 % ; même une augmentation modeste de 15 à 16 % est généralement le corollaire d'une réforme fiscale significative. De même, les dépenses publiques restent relativement stables, et les changements substantiels découlent pour la plupart de réformes politiques. En résumé, il est peu probable que le fait de prendre pour base des années distinctes fausse considérablement les estimations, qui sont au mieux des approximations, en raison de la faible variation dans le temps.

Idéalement, les estimations devraient s'appuyer sur un ensemble de données complet en lien avec une même année. Cela étant impossible, nous sommes convaincus que l'utilisation des données les plus récentes disponibles pour l'ensemble des sources primaires fournit une évaluation pertinente sans compromettre indûment la précision.

Dans un souci de cohérence et de comparabilité entre les pays, nous utilisons le dollar américain courant car il reflète les taux de change les plus récents et la valeur nominale des données. Bien que ces chiffres ne soient pas ajustés à la parité de pouvoir d'achat (PPA) ou à l'inflation, l'utilisation du dollar américain courant offre un aperçu précis des recettes fiscales, selon des termes largement compris que l'on retrouve dans les analyses internationales. Dès lors que ces estimations sont des approximations, le dollar américain courant offre une mesure pertinente et pratique pour comparer les recettes fiscales et les dépenses des pays en faveur de l'éducation, en particulier dans le cadre des réflexions et aperçus proposés dans le présent rapport.

Enfin, toutes les données sont accessibles au public, ce qui garantit des résultats totalement reproductibles. L'analyse peut également être mise à jour rapidement et aisément dès que des statistiques plus récentes sont actualisées et mises à disposition.

Sources des données présentées dans le rapport

1. Données relatives à l'état des lieux de la justice fiscale en 2023 : toutes les données concernant les recettes perdues en raison des abus fiscaux sont tirées du rapport « Justice fiscale : état des lieux 2023 » (rapport SOTJ 2023), publié l'année dernière¹⁰⁶. Les données contenues dans ce rapport sont fondées sur les données agrégées des déclarations pays par pays pour l'année 2018, publiées par l'OCDE en 2022. Quatre années s'écoulent entre le moment où l'OCDE publie les données agrégées pays par pays, et l'année à laquelle ces données se rapportent. Dès lors, aucune des estimations présentées ici concernant les abus fiscaux n'a de valeur récente. De nombreuses études montrent que le phénomène des transferts de bénéficiaires se

¹⁰⁶ Tax Justice Network, « Justice fiscale : état des lieux 2023 ».

poursuit. Aussi les données utilisées sont-elles, au mieux, une estimation basse de l'ampleur des abus observés.

2. Données relatives au PIB : les données proviennent de la Banque mondiale, plus particulièrement de son indicateur PIB (USD courants)¹⁰⁷. Les données les plus récentes datent de 2023, à l'exception de :

- a. 17 juridictions disposent de données pour 2022 (Afghanistan, Samoa américaines, Aruba, Bermudes, Bhoutan, îles Caïmans, îles Anglo-Normandes, Curaçao, îles Féroé, Polynésie française, Guam, Liban, Liechtenstein, Monaco, Nouvelle-Calédonie, Qatar, Tonga) ;
- b. 7 juridictions qui ont des données pour 2021 (Groenland, Île de Man, Saint-Marin, Saint-Martin (partie française), République arabe syrienne, Îles Vierges (États-Unis) ;
- c. 2 juridictions qui ont des données pour 2020 (Cuba et Îles Mariannes du Nord) ;
- d. Yémen (2018), Soudan du Sud (2015), Venezuela (2014) et Érythrée (2011).

3. Données relatives au ratio recettes fiscales/PIB : les données sont tirées de la base de données sur les recettes publiques de l'UNU-WIDER (GRD Government Revenue Dataset)¹⁰⁸. Les données les plus récentes datent de 2022, mais les dates peuvent varier selon les pays dès lors que les données les plus disponibles ne correspondent pas nécessairement à une même année. Voici les informations détaillées sur les données :

- a. **2022** : Angola, Aruba, Bangladesh, Barbade, Belize, Brunei, Burundi, République centrafricaine, Colombie, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Dominique, République dominicaine, Guinée équatoriale, Eswatini, Fidji, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Inde, Indonésie, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kosovo, Kirghizstan, Laos, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Moldavie, Maroc, Mozambique, Namibie, Népal, Niger, Oman, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Rwanda, Sainte-Lucie, Samoa, Saint-Marin, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Îles Salomon, Somalie, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Tanzanie, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tuvalu, Émirats arabes unis, Zambie.
- b. **2021** : Albanie, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Belgique, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-et-Herzégovine, Brésil, Burkina Faso, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Costa Rica, Croatie, Cuba, Tchécoslovaquie, Danemark, Équateur, El Salvador, Estonie, Finlande, France, Géorgie,

¹⁰⁷ « Les données ouvertes de la Banque mondiale ».

¹⁰⁸ « UNU WIDER : GRD – Government Revenue Dataset ».

Allemagne, Grèce, Honduras, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Kiribati, Lettonie, Liban, Lituanie, Luxembourg, Macao, Maldives, Malte, Mexique, Micronésie, Mongolie, Monténégro, Nauru, Pays-Bas, Nicaragua, Macédoine du Nord, Norvège, Pakistan, Palestine, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Roumanie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Afrique du Sud, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Corée du Sud, Espagne, Suède, Suisse, Thaïlande, Turquie, Ukraine, Royaume-Uni, États-Unis, Uruguay, Vanuatu, Viêt Nam, Zimbabwe.

c. **2020** : Afghanistan, Australie, Bahreïn, Biélorussie, Bulgarie, Cap-Vert, Djibouti, Hong Kong, Japon, Koweït, Liechtenstein, Nouvelle-Zélande, Palau, Saint-Kitts-et-Nevis, Soudan, Tunisie, Ouganda.

d. **Reste des années** : Cameroun, Guyane, Myanmar et Togo (2019) ; Tchad et Arabie Saoudite (2018) ; Botswana (2017) ; Anguilla, Timor oriental et Iran (2016) ; Venezuela (2015) ; Bénin et Russie (2013) ; Libye et Yémen (2012) ; Îles Marshall, Qatar, Syrie et Turkménistan (2008) ; Nigeria (2007) ; Chypre (2004) ; Érythrée (2002) ; Gabon (1996).

4. **Enfants non scolarisés en âge de fréquenter l'école primaire** : les données sont tirées des statistiques de l'ISU sur l'éducation (UNESCO)¹⁰⁹.

a. **2024** : Kazakhstan, Kirghizstan, Laos, Moldavie, Népal, Thaïlande, Ouzbékistan.

b. **2023** : Albanie, Andorre, Émirats arabes unis, Arménie, Azerbaïdjan, Burkina Faso, Bangladesh, Bahreïn, Bahamas, Bosnie-et-Herzégovine, Belarus, Belize, Bolivie, Barbade, Brunei, Côte d'Ivoire, Cameroun, République du Congo, Îles Cook, Comores, Cuba, Curaçao, Îles Cayman, Dominique, République dominicaine, Algérie, Équateur, Éthiopie, Fidji, Géorgie, Guatemala, Guyane, Honduras, Indonésie, Inde, Jamaïque, Jordanie, Cambodge, Kiribati, Liban, Sainte-Lucie, Lesotho, Macao, Maroc, Maldives, Mali, Monténégro, Mongolie, Maurice, Malaisie, Niger, Nicaragua, Niue, Nauru, Oman, Panama, Pérou, Philippines, Palau, Porto Rico, Paraguay, Palestine, Russie, Rwanda, Sénégal, Îles Salomon, El Salvador, Saint-Marin, Suriname, Seychelles, Syrie, Tchad, Togo, Tokelau, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Tuvalu, Tanzanie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Venezuela, Vanuatu, Samoa.

c. **2022** : Anguilla, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bénin, Bulgarie, Brésil, Bhoutan, Botswana, Canada, Suisse, Chili, Colombie, Costa Rica, Chypre, République tchèque, Allemagne, Danemark, Érythrée, Espagne, Estonie, Finlande, France, Micronésie, Royaume-Uni, Grèce, Hong Kong, Croatie, Hongrie, Irlande, Islande, Israël,

¹⁰⁹ Institut de statistique de l'UNESCO, « UIS Data Browser ».

Italie, Japon, Corée du Sud, Liberia, Sri Lanka, Lituanie, Luxembourg, Lettonie, Mexique, Îles Marshall, Macédoine du Nord, Malte, Mozambique, Malawi, Pays-Bas, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pologne, Portugal, Qatar, Roumanie, Arabie Saoudite, Singapour, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie, Uruguay, États-Unis, Îles Vierges britanniques, Afrique du Sud.

d. **2021** : Cap-Vert, Égypte, Ghana, Guinée, Gambie, Grenade, Liechtenstein, São Tomé e Príncipe, Îles Turks et Caicos ; **2020** : Burundi, Iran, Madagascar, Timor-Leste, Zimbabwe ; **2019** : Antigua-et-Barbuda, Gabon, Mauritanie, Eswatini ; **2018** : Papouasie-Nouvelle-Guinée, Soudan ; **2017** : République centrafricaine, Montserrat, Tadjikistan, Ouganda, Zambie ; **2016** : Sierra Leone, Yémen ; **2015** : Guinée équatoriale, Koweït, Namibie, Soudan du Sud, Vietnam ; **2014** : Aruba ; **2012** : Bermudes, Kenya ; **2011** : Angola ; **2010** : Guinée-Bissau, Saint-Kitts-et-Nevis, Myanmar, Nigeria ; **2009** : Corée du Nord ; **2007** : Irak.

e. **Pas de données pour** : Afghanistan, Chine, République démocratique du Congo, Djibouti, Gibraltar, Libye, Monaco, Somalie, Saint-Martin, Turkménistan.

5. **Élèves fréquentant l'école primaire** : les données sont tirées des statistiques de l'ISU sur l'éducation (UNESCO)¹¹⁰. Ces données ne figurent pas dans les tableaux, mais il était nécessaire d'obtenir une estimation des dépenses publiques par élève.

a. **2024** : Biélorussie, Kazakhstan, Kirghizstan, Laos, Moldavie, Madagascar, Népal, Saint-Marin, Thaïlande, Tadjikistan, Ouzbékistan;

b. **2023** : Andorre, Émirats arabes unis, Arménie, Azerbaïdjan, Burkina Faso, Bangladesh, Bahreïn, Bahamas, Bosnie-et-Herzégovine, Belize, Bermudes, Bolivie, Barbade, Brunei, Chine, Côte d'Ivoire, Cameroun, République démocratique du Congo, Congo, Îles Cook, Comores, Cuba, Curaçao, Îles Cayman, Djibouti, Dominique, République dominicaine, Algérie, Égypte, Équateur, Éthiopie, Fidji, Géorgie, Gibraltar, Gambie, Guatemala, Guyana, Hong Kong, Honduras, Indonésie, Inde, Jamaïque, Jordanie, Cambodge, Kiribati, Liban, Sainte-Lucie, Lesotho, Macao, Maroc, Monaco, Maldives, Mali, Monténégro, Mongolie, Mozambique, Mauritanie, Montserrat, Maurice, Malaisie, Malawi, Niger, Nicaragua, Niue, Nauru, Oman, Panama, Pérou, Philippines, Palau, Porto Rico, Paraguay, Palestine, Qatar, Russie, Rwanda, Sénégal, Îles Salomon, Sierra Leone, El Salvador, Somalie, Suriname, Eswatini, Saint-Martin, Seychelles, Syrie, Îles Turks et Caicos, Tchad, Togo, Tokelau, Timor-Leste, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Tuvalu, Tanzanie, États arabes

¹¹⁰ Institut de statistique de l'UNESCO.

(ISU), Asie centrale (ISU), Ukraine, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Venezuela, Viêt Nam, Vanuatu, Samoa ;

c. **2022** : Aruba, Angola, Anguilla, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bénin, Bulgarie, Brésil, Bhoutan, Botswana, Canada, Suisse, Chili, Colombie, Costa Rica, Chypre, Tchécoslovaquie, Allemagne, Danemark, Erythrée, Espagne, Estonie, Finlande, France, Micronésie, Royaume-Uni, Ghana, Grèce, Croatie, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Corée du Sud, Liberia, Sri Lanka, Lituanie, Luxembourg, Lettonie, Mexique, Îles Marshall, Macédoine du Nord, Malte, Namibie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Arabie Saoudite, Singapour, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turkménistan, Turquie, Uruguay, États-Unis, Îles Vierges britanniques, Afrique du Sud, Zimbabwe.

d. **2021** : Cap-Vert, Gabon, Guinée, Grenade, Saint-Kitts-et-Nevis, Koweït, Liechtenstein, Nigeria, Soudan du Sud, Sao Tomé-et-Principe

e. Burundi, Iran, Zambie (2020) ; Afghanistan, Antigua-et-Barbuda, Guinée équatoriale et Kenya (2019) ; Myanmar, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Corée du Nord, Soudan (2018), République centrafricaine, Ouganda (2017) ; Yémen (2016) ; Guinée-Bissau (2010) ; Iraq (2007) ; Libye (2006).

6. Dépenses publiques en faveur de l'enseignement primaire : les données sont tirées des statistiques de l'ISU sur l'éducation (UNESCO)¹¹¹.

a. **2023** : Andorre, Arménie, Belize, Barbade, Côte d'Ivoire, Îles Caïmans, République dominicaine, Algérie, Équateur, Guatemala, Hong Kong, Honduras, Monaco, Maurice, Nicaragua, Pérou, Paraguay, El Salvador, Tuvalu, Afrique du Sud;

b. **2022** : Argentine, Azerbaïdjan, Égypte, Iran, Jamaïque, Jordanie, Sainte-Lucie, Moldavie, Îles Marshall, Nouvelle-Zélande, Oman, Panama, Sénégal, Singapour, Sierra Leone, Saint-Marin, Îles Turques et Caïques, Uruguay;

c. **2021**: Émirats arabes unis, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Bolivie, Brésil, Suisse, Chili, Costa Rica, Chypre, République tchèque, Allemagne, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Royaume-Uni, Croatie, Hongrie, Inde, Irlande, Islande, Israël, Italie, Saint-Kitts-et-Nevis, Corée du Sud, Liberia, Lituanie, Luxembourg, Lettonie, Mexique, Mali, Malte, Mauritanie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Rwanda, Slovaquie, Slovénie, Suède, Trinidad-et-Tobago, Turquie, Ukraine, États-Unis, Ouzbékistan;

d. Dominique, Guinée, Sri Lanka, Malaisie, Tchad, Vanuatu (2020); Albanie, Cap-Vert, Grèce, Kazakhstan, Maldives, Myanmar (2019); Bosnie-Herzégovine, Lesotho, Niger, Saint-Vincent-et-les-Grenadines

¹¹¹ Institut de statistique de l'UNESCO.

(2018) ; Afghanistan, Bermudes, Grenade, Mongolie, Namibie, Zambie (2017) ; Aruba, Brunei, Djibouti, Malawi, Seychelles, Togo, Samoa (2016) ; Bénin, Burkina Faso, Bahreïn, Comores, Gambie, Indonésie, Kenya, Népal, Pakistan, Soudan du Sud, Syrie (2015) ; Bhoutan, Éthiopie, Gabon, Ghana, Cambodge, Koweït, Laos, Porto Rico, São Tomé et Príncipe, Eswatini, Timor-Leste, Tanzanie, Ouganda, Zimbabwe (2014) ; Burundi, Cameroun, République démocratique du Congo, Curaçao, Fidji, Guinée-Bissau, Maroc, Mozambique, Thaïlande, Vietnam (2013) ; Bangladesh, Géorgie, Guyane, Madagascar (2012) ; Liechtenstein, Serbie, Yémen (2011) ; République centrafricaine, République du Congo, Cuba (2010) ; Antigua-et-Barbuda, Botswana, Philippines, Qatar, Venezuela (2009) ; Tunisie (2008) ; Arabie saoudite (2007) ; Angola (2006) ; Érythrée, Tonga (2004) ; Macao (2003) ; Nauru (2002) ; Kiribati, Palau (2001).

Équations

Total des recettes fiscales par pays : *ratio recettes fiscales/PIB x PIB.*

Dépenses publiques par élève : *dépenses publiques consacrées à l'enseignement primaire/élèves inscrits*

Des recettes supplémentaires générées en réprimant les abus fiscaux, si 20 % sont alloués au budget de l'éducation : *données SOTJ x 0,20*

Détermination de l'augmentation de leurs dépenses publiques actuelles en faveur de l'enseignement primaire : *nouveau budget de l'éducation – ancien budget de l'éducation*

Nombre d'élèves supplémentaires qui seraient couverts si les 20 % supplémentaires étaient dépensés pour couvrir les dépenses d'éducation par élève sur la base des données de l'ISU : *nouveau budget/dépenses publiques par élève*

Proportion d'enfants non scolarisés qui serait couverte : *élèves supplémentaires/élèves non scolarisés*

Ratio recettes fiscales/PIB en cas d'augmentation de 5 points de pourcentage : *ratio recettes fiscales/PIB + 5 points de pourcentage*
Nouveau montant total des recettes fiscales par pays si ratio recettes fiscales/PIB relevé de 5 points de pourcentage (USD courants) : *nouveau ratio recettes fiscales/PIB x PIB.*

Recettes supplémentaires qui seraient générées par pays (USD courants) : *nouvelles recettes fiscales-anciennes recettes fiscales*

Pourcentage des recettes supplémentaires qui pourrait être couvert par les recettes fiscales perdues en raison des abus fiscaux, telles qu'estimées dans le rapport SOTJ 2023 (%) : *(recettes fiscales perdues SOTJ 2023/recettes supplémentaires) x 100*

Le reste demeure inchangé. Sur la base des recettes supplémentaires, nous multiplions systématiquement par 0,20 pour calculer l'augmentation budgétaire de 20 %, puis nous procédons aux mêmes estimations pour le nombre d'élèves supplémentaires et la proportion d'étudiants.

Annexes

Tableau 5 : Pertes fiscales et taux d'inscription à l'école primaire par pays

Pays	SOTJ2023 Pertes - Tax Justice Network (USD courants)	Dépenses publiques d'éducation par élève - Rapport GEM (USD courants)	Sur les recettes supplémentaires générées par la répression des abus fiscaux, si 20 % sont alloués au budget de l'éducation : (USD courants)	Combien d'élèves supplémentaires seraient couverts si les 20 % supplémentaires étaient consacrés aux dépenses d'éducation par élève en utilisant les données du GEM ? (USD courants)
Aruba	22,356,674	2,231	4,471,335	2,004
Afghanistan	2,024,689	907	404,938	446
Angola	309,810,752	306	61,962,150	202,491
Anguilla	0	2,231	0	0
		8,984		
Albanie	49,744,064	8,984	9,948,813	1,107
	8,142,802	8,984	1,628,560	181
Émirats arabes unis	0	5,679	0	0
Argentine	1,368,790,656	2,231	273,758,131	122,706
Arménie	25,081,874	5,679	5,016,375	883
		306		
Antigua et Barbuda	2,337,651	2,231	467,530	210
Australie	3,785,478,400		757,095,680	
Autriche	1,313,112,192	8,984	262,622,438	29,232
Azerbaïdjan	22,511,022	5,679	4,502,204	793
Burundi	1,850,738	306	370,148	1,210
Belgique	3,768,744,192	8,984	753,748,838	83,899
Bénin	16,311,872	306	3,262,374	10,661
	1,964,985	2,231	392,997	176
Burkina Faso	12,306,058	306	2,461,212	8,043
Bangladesh	396,908,512	907	79,381,702	87,521
Bulgarie	153,233,472	8,984	30,646,694	3,411
Bahreïn	0	5,679	0	0
Bahamas	0	2,231	0	0
Bosnie et Herzégovine	16,901,124	8,984	3,380,225	376
		2,231		

Bélarus	30,037,958	8,984	6,007,592	669
Belize	98,335,840	2,231	19,667,168	8,815
	0	9,447	0	0
Bolivie	91,892,192	2,231	18,378,438	8,238
Brésil	7,926,624,768	2,231	1,585,324,954	710,589
Barbade	188,426,176	2,231	37,685,235	16,892
Brunei	13,875,000	4,747	2,775,000	585
Bhoutan	111,230	907	22,246	25
		2,231		
Botswana	16,034,422	306	3,206,884	10,480
République centrafricaine	392,957	306	78,591	257
Canada	3,650,585,088	9,447	730,117,018	77,286
Suisse	4,669,696,000	8,984	933,939,200	103,956
Chili	1,757,433,088	2,231	351,486,618	157,547
Chine	11,435,210,752	10,342	2,287,042,150	221,141
Côte d'Ivoire	121,321,960	306	24,264,392	79,295
Cameroun	65,758,696	306	13,151,739	42,980
République démocratique du Congo	210,617,600	306	42,123,520	137,659
Congo	577,805,696	306	115,561,139	377,651
	74,600,000		14,920,000	
Colombie	1,891,784,448	2,231	378,356,890	169,591
Comores	13,829,201	306	2,765,840	9,039
Cap Vert	11,164,455	306	2,232,891	7,297
Costa Rica	260,956,784	2,231	52,191,357	23,394
Cuba	4,919,834	2,231	983,967	441
	350,282,208	2,231	70,056,442	31,401
Chypre	1,102,572,288	5,679	220,514,458	38,830
Tchécoslovaquie	757,639,808	8,984	151,527,962	16,866
Allemagne	26,046,214,144	8,984	5,209,242,829	579,836
Djibouti	11,245,612	306	2,249,122	7,350
Dominique	5,127,224	2,231	1,025,445	460
Danemark	1,778,091,904	8,984	355,618,381	39,584
République dominicaine	252,371,584	2,231	50,474,317	22,624
	62,504,244	4,616	12,500,849	2,708
Équateur	140,510,192	2,231	28,102,038	12,596
	438,370,240	4,616	87,674,048	18,994
Erythrée	1,283,262	306	256,652	839
		4,616		
Espagne	6,424,654,336	8,984	1,284,930,867	143,024
Estonie	97,024,808	8,984	19,404,962	2,160
	53,427,560	306	10,685,512	34,920
Finlande	904,927,616	8,984	180,985,523	20,145
Fidji	7,955,692		1,591,138	
	2,722,721	2,231	544,544	244

France	33,024,649,216	8,984	6,604,929,843	735,188
	1,690,727	8,984	338,145	38
Micronésie (pays)	489,339		97,868	
Gabon	47,239,380	306	9,447,876	30,875
Royaume-Uni	44,684,197,888	8,984	8,936,839,578	994,751
Géorgie	20,791,180	5,679	4,158,236	732
	410,850,080	8,984	82,170,016	9,146
Ghana	114,971,096	306	22,994,219	75,145
	226,091,280	8,984	45,218,256	5,033
Guinée	7,900,062	306	1,580,012	5,163
	0	2,231	0	0
Gambie	18,181,156	306	3,636,231	11,883
Guinée-Bissau	1,622,946	306	324,589	1,061
Guinée équatoriale	9,928,251	306	1,985,650	6,489
Grèce	1,526,988,672	8,984	305,397,734	33,994
Grenade	3,249,728	2,231	649,946	291
	11,526,056	9,447	2,305,211	244
Guatemala	114,891,264	2,231	22,978,253	10,300
	19,324,174		3,864,835	
Guyane	1,723,265	2,231	344,653	154
Hong Kong	1,213,427,584	10,342	242,685,517	23,466
Honduras	196,392,656	2,231	39,278,531	17,606
Croatie	102,435,032	8,984	20,487,006	2,280
Haïti	3,358,110	2,231	671,622	301
Hongrie	377,134,496	8,984	75,426,899	8,396
Indonésie	2,806,311,936	4,747	561,262,387	118,235
	240,171,600	8,984	48,034,320	5,347
Inde	31,703,629,824	907	6,340,725,965	6,990,878
		306		
Irlande	13,589,860,352	8,984	2,717,972,070	302,535
L'Iran	26,463,494	907	5,292,699	5,835
	54,397,080	5,679	10,879,416	1,916
Islande	156,750,128	8,984	31,350,026	3,490
Israël	1,130,049,152	5,679	226,009,830	39,797
Italie	4,771,254,784	8,984	954,250,957	106,217
Jamaïque	97,197,488	2,231	19,439,498	8,713
	1,411,528,832	8,984	282,305,766	31,423
Jordanie	120,790,520	5,679	24,158,104	4,254
Japon	8,319,468,544	10,342	1,663,893,709	160,887
Kazakhstan	183,338,800	906	36,667,760	40,472
Kenya	189,845,600	306	37,969,120	124,082
Kirghizistan	5,533,580	906	1,106,716	1,222
Cambodge	257,754,112	4,747	51,550,822	10,860
Kiribati	221,072		44,214	
Saint-Kitts-et-Nevis	834,843	2,231	166,969	75

Corée du Sud	685,063,872	10,342	137,012,774	13,248
Koweït	32,849,998	5,679	6,570,000	1,157
Laos	31,506,238	4,747	6,301,248	1,327
Liban	141,259,760	5,679	28,251,952	4,975
Libéria	205,795,584	306	41,159,117	134,507
Libye	58,174,900	4,616	11,634,980	2,521
Sainte-Lucie	6,058,989	2,231	1,211,798	543
Liechtenstein	95,403,832	8,984	19,080,766	2,124
Sri Lanka	413,248,640	907	82,649,728	91,124
Lesotho	1,982,757	306	396,551	1,296
Lituanie	113,282,992	8,984	22,656,598	2,522
Luxembourg	11,183,485,952	8,984	2,236,697,190	248,965
Lettonie	91,730,960	8,984	18,346,192	2,042
Macao	108,161,136	10,342	21,632,227	2,092
	14,350,000	2,231	2,870,000	1,286
Maroc	982,537,280	4,616	196,507,456	42,571
	0	8,984	0	0
Moldavie	21,933,444	8,984	4,386,689	488
Madagascar	13,028,824	306	2,605,765	8,516
Maldives	37,365,064	907	7,473,013	8,239
Mexique	6,685,348,352	2,231	1,337,069,670	599,314
Îles Marshall	70,661,160		14,132,232	
Macédoine du Nord	20,585,304	8,984	4,117,061	458
Mali	34,706,088	306	6,941,218	22,684
Malte	361,455,328	8,984	72,291,066	8,047
Myanmar	141,752,800	4,747	28,350,560	5,972
Monténégro	9,185,264	8,984	1,837,053	204
Mongolie	121,146,440	10,342	24,229,288	2,343
	71,190,000		14,238,000	
Mozambique	147,286,320	306	29,457,264	96,266
Mauritanie	8,237,890	306	1,647,578	5,384
	149,786	2,231	29,957	13
Maurice	312,156,672	306	62,431,334	204,024
Malawi	33,087,734	306	6,617,547	21,626
Malaisie	1,064,995,584	4,747	212,999,117	44,870
		306		
Namibie	57,328,188	306	11,465,638	37,469
	9,803,850		1,960,770	
Niger	1,143,444	306	228,689	747
Nigéria	553,986,496	306	110,797,299	362,083
Nicaragua	134,994,480	2,231	26,998,896	12,102
Pays-Bas	10,094,137,344	8,984	2,018,827,469	224,714
Norvège	1,620,146,560	8,984	324,029,312	36,067
Népal	8,820,498	907	1,764,100	1,945
Nauru	17,369		3,474	
Nouvelle-Zélande	592,381,760	906	118,476,352	130,769
Oman	132,600,008	5,679	26,520,002	4,670
Kosovo				

Pakistan	126,941,496	907	25,388,299	27,992
Panama	869,968,512	2,231	173,993,702	77,989
Pérou	835,510,464	2,231	167,102,093	74,900
Philippines	3,223,136,512	4,747	644,627,302	135,797
Palau	481		96	
Papouasie- Nouvelle- Guinée	6,131,967		1,226,393	
Pologne	2,910,441,216	8,984	582,088,243	64,792
	188,937,488	2,231	37,787,498	16,937
	20,701	10,342	4,140	0
Portugal	1,204,507,648	8,984	240,901,530	26,815
Paraguay	13,607,129	2,231	2,721,426	1,220
Palestine	3,275,215	5,679	655,043	115
	8,230,830		1,646,166	
Qatar	101,000,000	5,679	20,200,000	3,557
		306		
Roumanie	1,179,981,184	8,984	235,996,237	26,269
Russie	1,315,252,864	8,984	263,050,573	29,280
Rwanda	5,125,653	306	1,025,131	3,350
Arabie Saoudite	0	5,679	0	0
Soudan	3,721,465	4,616	744,293	161
Sénégal	82,341,536	306	16,468,307	53,818
Singapour	2,394,096,640	4,747	478,819,328	100,868
		2,231		
		306		
		8,984		
Îles Salomon	1,660,635		332,127	
Sierra Leone	7,091,468	306	1,418,294	4,635
El Salvador	239,844,112	2,231	47,968,822	21,501
Saint-Marin	5,265,253	8,984	1,053,051	117
Somalie	3,265,244	306	653,049	2,134
		9,447		
Serbie	116,040,704	8,984	23,208,141	2,583
	90,693	306	18,139	59
Sao Tomé et Principe	139,170	306	27,834	91
Suriname	10,089,490	2,231	2,017,898	904
Slovaquie	550,741,312	8,984	110,148,262	12,260
Slovénie	217,228,368	8,984	43,445,674	4,836
Suède	2,394,995,200	8,984	478,999,040	53,317
Eswatini	16,261,192	306	3,252,238	10,628
	14,548,849	2,231	2,909,770	1,304
Seychelles	121,490,440	306	24,298,088	79,406
Syrie	3,741,392	5,679	748,278	132
	13,814,222	2,231	2,762,844	1,238
Tchad	5,328,393	306	1,065,679	3,483
Togo	10,583,787	306	2,116,757	6,918
Thaïlande	880,833,344	4,747	176,166,669	37,111
Tadjikistan	754,316	906	150,863	167
Turkménistan	635,935	906	127,187	140

Timor oriental	5,419,951	4,747	1,083,990	228
Tonga	40,248		8,050	
Trinité-et-Tobago	69,794,144	2,231	13,958,829	6,257
Tunisie	307,679,296	4,616	61,535,859	13,331
Turquie	1,188,783,616	5,679	237,756,723	41,866
Tuvalu	27,485		5,497	
	9,311,143,936		1,862,228,787	
Tanzanie	124,657,688	306	24,931,538	81,476
Ouganda	34,268,936	306	6,853,787	22,398
Ukraine	458,988,416	8,984	91,797,683	10,218
Uruguay	171,740,816	2,231	34,348,163	15,396
États-Unis	177,270,095,872	9,447	35,454,019,174	3,752,939
Ouzbékistan	12,005,689	906	2,401,138	2,650
		8,984		
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	23,919,172	2,231	4,783,834	2,144
Venezuela	1,143,664,000	2,231	228,732,800	102,525
	0	2,231	0	0
	53,130,000	2,231	10,626,000	4,763
Vietnam	1,568,645,760	4,747	313,729,152	66,090
Vanuatu	4,750,606		950,121	
	0		0	
Samoa	142,309,152		28,461,830	
	0		0	
Yémen	3,432,613	8,984	686,523	76
		5,679		
Afrique du Sud	2,006,294,656		401,258,931	
		306		
Zambie	829,536,832		165,907,366	
Zimbabwe	51,349,396	306	10,269,879	33,562
TOTAL	480,423,282,435		96,084,656,487	21,054,587

Tableau 6 : Pertes fiscales dues aux abus fiscaux et augmentation potentielle du nombre d'enseignants par pays (niveau primaire)

Pays	Pertes fiscales dues aux abus fiscaux (SOTJ 2023 - millions USD)	Part du budget de l'éducation (% du budget national)	Équivalent à X salaires d'enseignants	Permet au pays d'augmenter le nombre d'enseignants de
Total	480,423.3		19,734,673	
Moyenne	1,929.4	19.6%	139,962	119.2%

"Total des pays à faible revenu (Classification de la Banque mondiale : revenu faible et moyen inférieur)"	47,224.8		10,128,118	
Pays à revenu moyen inférieur (classification de la Banque mondiale : revenu faible et moyen inférieur)	597.8	17.2%	184,148	56.8%
Afghanistan	2.0	0.2%	1,042	0.8%
Albanie	49.7	9.6%	5,728	59.3%
Algérie	62.5			
Samoa américaines	0.0			
Andorre	8.1	9.1%		
Angola	309.8		119,426	134.8%
Anguilla	0.0			
Antarctique	0.0			
Antigua et Barbuda	2.3			
Argentine	1,368.8	6.0%	132,253	45.2%
Arménie	25.1	5.2%	6,710	85.3%
Aruba	22.4		651	
Australie	3,785.5	5.1%	78,879	
Autriche	1,313.1	5.4%	26,449	84.7%
Azerbaïdjan	22.5	1.1%		
Bahamas (les)	0.0			
Bahreïn	0.0	0.0%		
Bangladesh	396.9	10.9%	123,329	34.3%
Barbade	188.4			
Bélarus	30.0	0.9%	3,480	15.4%
Belgique	3,768.7	10.5%	49,118	61.8%
Belize	98.3	88.2%	7,393	296.2%
Bénin	16.3	3.9%		
Bermudes	0.0	0.0%		
Bhoutan	0.1	0.1%	23	0.7%
Bolivie (État plurinational de)	91.9	2.9%		
Bonaire, Saint-Eustache et Saba	2.0			
Bosnie et Herzégovine	16.9		1,491	15.9%
Botswana	16.0		991	6.9%
Île Bouvet	0.0			
Brésil	7,926.6	9.3%	391,218	50.6%
Territoire britannique de	0.0			

l'océan Indien (le)				
Brunei Darussalam	13.9		430	10.1%
Bulgarie	153.2	4.8%	7,185	31.4%
Burkina Faso	12.3	1.4%	3,681	4.2%
Burundi	1.9	1.4%	280	0.7%
Cabo Verde	11.2	11.9%	1,730	56.4%
Cambodge	257.8	48.5%	56,946	126.1%
Cameroun	65.8	5.4%	13,158	11.5%
Canada	3,650.6	4.3%	86,596	
Îles Caïmans (les)	0.0			
République centrafricaine (la)	0.4			
Tchad	5.3	1.6%	1,468	2.9%
Chili	1,757.4	12.3%	68,716	73.5%
Chine	11,435.2			
L'île de Noël	0.0			
Cocos (Keeling), Îles (les)	0.0			
Colombie	1,891.8	13.3%	80,842	44.7%
Comores (les)	13.8		3,989	90.1%
Congo (République démocratique du)	210.6	38.1%	156,780	30.6%
Congo (le)	577.8	141.1%	181,119	650.5%
Îles Cook (les)	74.6			
Costa Rica	261.0	6.4%	10,606	24.6%
Croatie	102.4	4.0%	3,413	26.1%
Cuba	4.9			
Curaçao	350.3		13,556	
Chypre	1,102.6	77.5%	24,029	462.5%
Tchécoslovaquie	757.6	6.5%	28,930	
Côte d'Ivoire	121.3	4.9%	24,600	23.3%
Danemark	1,778.1	6.8%	33,320	77.4%
Djibouti	11.2	10.3%	1,206	47.0%
Dominique	5.1	17.9%		
République dominicaine (la)	252.4		27,260	44.1%
Équateur	140.5	3.3%	13,084	16.8%
Égypte	438.4		201,139	45.6%
El Salvador	239.8	23.1%	30,754	
Guinée équatoriale	9.9			
Erythrée	1.3			
Estonie	97.0	5.6%	3,727	44.8%
Eswatini	16.3		1,766	19.3%
Éthiopie	53.4		24,682	7.0%
Îles Malouines (les) [Malvinas]	2.7			
Îles Féroé (les)	1.7			
Fidji	8.0		818	12.9%

Finlande	904.9	5.0%	24,192	84.6%
France	33,024.6	22.0%	954,166	
Guyane française	0.0			
Polynésie française	8.2			
Terres australes françaises (les)	0.0			
Gabon	47.2			
Gambie (la)	18.2	46.0%	14,461	109.1%
Géorgie	20.8	2.2%	4,185	12.8%
Allemagne	26,046.2	12.0%	369,876	141.7%
Ghana	115.0	4.4%	39,493	22.9%
Gibraltar	226.1			
Grèce	1,527.0	20.7%	74,901	97.5%
Groenland	11.5			
Grenade	3.2			
Guadeloupe	0.0			
Guam	19.3			
Guatemala	114.9	3.7%	11,558	9.9%
Guernesey	410.9			
Guinée	7.9	2.3%	3,332	7.3%
Guinée-Bissau	1.6		663	
Guyane	1.7	0.8%	298	5.5%
Haïti	3.4	1.3%		
Île Heard et îles McDonald	0.0			
Saint-Siège (le)	0.0			
Honduras	196.4	13.5%	18,994	45.7%
Hong Kong	1,213.4	8.8%	19,623	67.3%
Hongrie	377.1	5.8%	23,372	62.3%
Islande	156.8	8.4%	1,951	56.6%
Inde	31,703.6	25.6%	6,356,388	131.7%
Indonésie	2,806.3		1,006,626	69.6%
Iran (République islamique d')	26.5	0.3%		
L'Irak	54.4			
Irlande	13,589.9	97.5%	374,570	956.7%
Île de Man	240.2			
Israël	1,130.0	4.2%	47,962	57.7%
Italie	4,771.3	5.7%	144,666	58.1%
Jamaïque	97.2	12.4%	10,498	94.4%
Japon	8,319.5		290,779	66.0%
Jersey	1,411.5			
Jordanie	120.8	7.9%	14,610	25.0%
Kazakhstan	183.3	3.5%	20,124	17.9%
Kenya	189.8	4.5%	51,365	16.7%
Kiribati	0.2		56	7.9%
Corée (République populaire démocratique de)	0.0			

Corée (République de)	685.1	0.9%	20,380	12.0%
Koweït	32.9			
Kirghizistan	5.5	1.2%		
République démocratique populaire lao (la)	31.5		15,595	47.5%
Lettonie	91.7	5.5%	5,383	54.3%
Liban	141.3		10,677	29.7%
Lesotho	2.0	1.2%	260	2.6%
Libéria	205.8	267.3%		
Libye	58.2			
Liechtenstein	95.4			
Lituanie	113.3	4.4%	3,430	40.6%
Luxembourg	11,183.5	393.8%	156,092	2842.7%
Macao	108.2	6.8%		
Madagascar	13.0	3.3%	12,235	9.2%
Malawi	33.1	11.1%	20,699	24.4%
Malaisie	1,065.0	8.1%	70,375	27.8%
Maldives	37.4		3,297	66.6%
Mali	34.7	4.1%	13,200	19.2%
Malte	361.5	46.1%	7,988	380.0%
Îles Marshall (les)	70.7	362.1%	6,083	1246.4%
Martinique	0.0			
Mauritanie	8.2	4.7%		
Maurice	312.2	56.1%	30,294	510.3%
Mayotte	0.0			
Mexique	6,685.3	13.3%	306,635	54.0%
Micronésie (Etats fédérés de)	0.5			
Moldavie (République de)	21.9	2.5%	4,882	64.9%
Monaco	0.0	0.0%		
Mongolie	121.1	25.9%	27,111	235.6%
Monténégro	9.2		585	
Montserrat	0.1			
Maroc	982.5			
Mozambique	147.3	18.2%		
Myanmar	141.8	9.6%	75,078	34.5%
Namibie	57.3			
Nauru	0.0			
Népal	8.8	0.7%	3,647	2.3%
Pays-Bas (les)	10,094.1	20.5%	206,825	203.5%
Nouvelle-Calédonie	9.8			
Nouvelle-Zélande	592.4	4.2%	16,979	63.8%
Nicaragua	135.0	22.5%		
Niger (le)	1.1	0.3%		
Nigéria	554.0		234,903	25.7%
Niue	0.0			
Île Norfolk	0.0			

Mariannes du Nord (les)	71.2			
Norvège	1,620.1	5.3%	37,584	72.8%
Oman	132.6	2.8%		
Pakistan	126.9	1.6%	42,847	9.1%
Palau	0.0		0	
Palestine, État de	3.3	0.3%		
Panama	870.0		43,429	196.5%
Papouasie-Nouvelle-Guinée	6.1	1.4%		
Paraguay	13.6	1.0%	1,835	
Pérou	835.5	8.8%	88,288	40.0%
Philippines (les)	3,223.1		452,469	85.8%
Pitcairn	0.0			
Pologne	2,910.4	10.0%	151,308	115.3%
Portugal	1,204.5	10.8%	35,106	67.0%
Porto Rico	188.9			
Qatar	101.0	2.2%	1,135	8.6%
République de Macédoine du Nord	20.6			
Roumanie	1,180.0	13.1%	50,644	107.6%
Fédération de Russie (la)	1,315.3	1.7%	126,985	38.6%
Rwanda	5.1	1.0%	2,457	3.9%
Réunion	0.0		0	
Saint Barthélemy	0.0			
Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha	0.0			
Saint-Kitts-et-Nevis	0.8	3.5%		
Sainte-Lucie	6.1	7.0%		
Saint Martin (partie française)	14.4			
Saint-Pierre et Miquelon	0.0			
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	23.9	51.8%		
Samoa	142.3		16,989	1164.5%
Saint-Marin	5.3	9.1%		
Sao Tomé et Príncipe	0.1	0.6%		
Arabie Saoudite	0.0		0	0.0%
Sénégal	82.3	7.3%	21,224	29.4%
Serbie	116.0	5.6%	15,338	82.4%
Seychelles	121.5			
Sierra Leone	7.1	2.0%	2,454	5.6%
Singapour	2,394.1	24.3%	38,450	227.2%
Sint Maarten (partie néerlandaise)	14.5			

Slovaquie	550.7	10.8%	32,786	175.4%
Slovénie	217.2	7.5%	6,965	
Îles Salomon	1.7			
Somalie	3.3			
Afrique du Sud	2,006.3	7.7%	189,675	
Géorgie du Sud et îles Sandwich du Sud	0.0			
Sud Soudan	0.1			
Espagne	6,424.7	10.3%	143,891	58.0%
Sri Lanka	413.2	22.0%	116,457	162.0%
Soudan (le)	3.7		1,542	
Suriname	10.1		1,637	32.3%
Svalbard et Jan Mayen	0.0			
Suède	2,395.0	5.5%	55,696	78.2%
Suisse	4,669.7	11.9%	76,711	137.6%
République arabe syrienne	3.7			
Taïwan (Province de Chine)	9,311.1			
Tadjikistan	0.8			
Tanzanie, République unie de	124.7	6.3%	18,835	9.3%
Thaïlande	880.8		85,746	26.7%
Timor-Leste	5.4	5.1%	1,508	19.1%
Togo	10.6	3.7%	3,228	7.8%
Tokelau	0.0			
Tonga	0.0		7	0.8%
Trinité-et-Tobago	69.8	9.5%		
Tunisie	307.7		64,550	78.9%
Turquie	1,188.8	4.1%		
Turkménistan	0.6	0.0%		
Îles Turks et Caïcos (les)	13.8	40.2%		
Tuvalu	0.0			
Ouganda	34.3	5.2%	7,023	3.4%
Ukraine	459.0	5.4%	176,507	152.1%
Émirats arabes unis (les)	0.0	0.0%	0	0.0%
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (le)	44,684.2	28.4%		
Îles mineures éloignées des États-Unis (les)	0.0			
États-Unis d'Amérique (les)	177,270.1	15.3%	3,940,035	222.1%
Uruguay	171.7	6.3%	10,633	54.5%
Ouzbékistan	12.0	0.4%	2,673	2.2%

Vanuatu	4.8	24.0%	739	34.4%
Venezuela (République bolivarienne du)	1,143.7			
Viet Nam	1,568.6	15.4%	303,380	79.4%
Îles Vierges (britanniques)	0.0			
Îles Vierges (États-Unis)	53.1			
Wallis et Futuna	0.0			
Sahara occidental	0.0			
Yémen	3.4		940	
Zambie	829.5	66.5%	179,637	216.0%
Zimbabwe	51.3	7.3%		
Îles Åland	0.0			

Tableau 7 : Pertes fiscales dues aux abus fiscaux et augmentation potentielle des salaires des enseignants par pays (niveau primaire)

Pays	Pertes fiscales dues aux abus fiscaux (SOTJ 2023 - millions USD)	Part du budget de l'éducation	Le pays pourrait augmenter les salaires des enseignants de X %
Total	480,423.3		
Moyenne	1,929.4	19.6%	108.5%
"Total des pays à faible revenu (Classification de la Banque mondiale : revenu faible et moyen inférieur)"	47,224.8		
Pays à revenu moyen inférieur (classification de la Banque mondiale : revenu faible et moyen inférieur)	597.8	17.2%	56.8%
Afghanistan	2.0	0.2%	0.8%
Albanie	49.7	9.6%	59.3%
Algérie	62.5		
Samoa américaines	0.0		
Andorre	8.1	9.1%	
Angola	309.8		134.8%
Anguilla	0.0		
Antarctique	0.0		
Antigua et Barbuda	2.3		
Argentine	1,368.8	6.0%	45.2%
Arménie	25.1	5.2%	85.3%
Aruba	22.4		
Australie	3,785.5	5.1%	
Autriche	1,313.1	5.4%	79.9%
Azerbaïdjan	22.5	1.1%	

Bahamas (les)	0.0		
Bahreïn	0.0	0.0%	
Bangladesh	396.9	10.9%	34.3%
Barbade	188.4		
Bélarus	30.0	0.9%	15.4%
Belgique	3,768.7	10.5%	61.8%
Belize	98.3	88.2%	296.2%
Bénin	16.3	3.9%	
Bermudes	0.0	0.0%	
Bhoutan	0.1	0.1%	0.7%
Bolivie (État plurinational de)	91.9	2.9%	
Bonaire, Saint-Eustache et Saba	2.0		
Bosnie et Herzégovine	16.9		15.9%
Botswana	16.0		6.9%
Île Bouvet	0.0		
Brésil	7,926.6	9.3%	85.2%
Territoire britannique de l'océan Indien (le)	0.0		
Brunei Darussalam	13.9		10.1%
Bulgarie	153.2	4.8%	30.4%
Burkina Faso	12.3	1.4%	4.2%
Burundi	1.9	1.4%	0.7%
Cabo Verde	11.2	11.9%	56.4%
Cambodge	257.8	48.5%	126.1%
Cameroun	65.8	5.4%	11.5%
Canada	3,650.6	4.3%	
Îles Caïmans (les)	0.0		
République centrafricaine (la)	0.4		
Tchad	5.3	1.6%	2.9%
Chili	1,757.4	12.3%	59.5%
Chine	11,435.2		
L'île de Noël	0.0		
Cocos (Keeling), Îles (les)	0.0		
Colombie	1,891.8	13.3%	24.5%
Comores (les)	13.8		90.1%
Congo (République démocratique du)	210.6	38.1%	30.6%
Congo (le)	577.8	141.1%	650.5%
Îles Cook (les)	74.6		
Costa Rica	261.0	6.4%	20.9%
Croatie	102.4	4.0%	25.0%
Cuba	4.9		
Curaçao	350.3		
Chypre	1,102.6	77.5%	462.5%
Tchécoslovaquie	757.6	6.5%	
Côte d'Ivoire	121.3	4.9%	23.3%
Danemark	1,778.1	6.8%	69.7%
Djibouti	11.2	10.3%	47.0%
Dominique	5.1	17.9%	

République dominicaine (la)	252.4		44.1%
Équateur	140.5	3.3%	16.8%
Égypte	438.4		45.6%
El Salvador	239.8	23.1%	
Guinée équatoriale	9.9		
Erythrée	1.3		
Estonie	97.0	5.6%	33.3%
Eswatini	16.3		19.3%
Éthiopie	53.4		7.0%
Îles Malouines (les) [Malvinas]	2.7		
Îles Féroé (les)	1.7		
Fidji	8.0		12.9%
Finlande	904.9	5.0%	73.8%
France	33,024.6	22.0%	
Guyane française	0.0		
Polynésie française	8.2		
Terres australes françaises (les)	0.0		
Gabon	47.2		
Gambie (la)	18.2	46.0%	109.1%
Géorgie	20.8	2.2%	12.8%
Allemagne	26,046.2	12.0%	123.5%
Ghana	115.0	4.4%	22.9%
Gibraltar	226.1		
Grèce	1,527.0	20.7%	80.2%
Groenland	11.5		
Grenade	3.2		
Guadeloupe	0.0		
Guam	19.3		
Guatemala	114.9	3.7%	9.9%
Guernesey	410.9		
Guinée	7.9	2.3%	7.3%
Guinée-Bissau	1.6		
Guyane	1.7	0.8%	5.5%
Haïti	3.4	1.3%	
Île Heard et îles McDonald	0.0		
Saint-Siège (le)	0.0		
Honduras	196.4	13.5%	45.7%
Hong Kong	1,213.4	8.8%	67.3%
Hongrie	377.1	5.8%	55.4%
Islande	156.8	8.4%	56.6%
Inde	31,703.6	25.6%	131.7%
Indonésie	2,806.3		69.6%
Iran (République islamique d')	26.5	0.3%	
L'Irak	54.4		
Irlande	13,589.9	97.5%	690.3%
Île de Man	240.2		
Israël	1,130.0	4.2%	45.6%
Italie	4,771.3	5.7%	53.0%

Jamaïque	97.2	12.4%	94.4%
Japon	8,319.5		46.6%
Jersey	1,411.5		
Jordanie	120.8	7.9%	25.0%
Kazakhstan	183.3	3.5%	17.9%
Kenya	189.8	4.5%	16.7%
Kiribati	0.2		7.9%
Corée (République populaire démocratique de)	0.0		
Corée (République de)	685.1	0.9%	8.0%
Koweït	32.9		
Kirghizistan	5.5	1.2%	
République démocratique populaire lao (la)	31.5		47.5%
Lettonie	91.7	5.5%	32.8%
Liban	141.3		29.7%
Lesotho	2.0	1.2%	2.6%
Libéria	205.8	267.3%	
Libye	58.2		
Liechtenstein	95.4		
Lituanie	113.3	4.4%	39.4%
Luxembourg	11,183.5	393.8%	2198.0%
Macao	108.2	6.8%	
Madagascar	13.0	3.3%	9.2%
Malawi	33.1	11.1%	24.4%
Malaisie	1,065.0	8.1%	27.8%
Maldives	37.4		66.6%
Mali	34.7	4.1%	19.2%
Malte	361.5	46.1%	380.0%
Îles Marshall (les)	70.7	362.1%	1246.4%
Martinique	0.0		
Mauritanie	8.2	4.7%	
Maurice	312.2	56.1%	510.3%
Mayotte	0.0		
Mexique	6,685.3	13.3%	43.1%
Micronésie (Etats fédérés de)	0.5		
Moldavie (République de)	21.9	2.5%	64.9%
Monaco	0.0	0.0%	
Mongolie	121.1	25.9%	235.6%
Monténégro	9.2		
Montserrat	0.1		
Maroc	982.5		
Mozambique	147.3	18.2%	
Myanmar	141.8	9.6%	34.5%
Namibie	57.3		
Nauru	0.0		
Népal	8.8	0.7%	2.3%
Pays-Bas (les)	10,094.1	20.5%	142.7%
Nouvelle-Calédonie	9.8		
Nouvelle-Zélande	592.4	4.2%	39.7%

Nicaragua	135.0	22.5%	
Niger (le)	1.1	0.3%	
Nigéria	554.0		25.7%
Niue	0.0		
Île Norfolk	0.0		
Mariannes du Nord (les)	71.2		
Norvège	1,620.1	5.3%	60.7%
Oman	132.6	2.8%	
Pakistan	126.9	1.6%	9.1%
Palau	0.0		
Palestine, État de	3.3	0.3%	
Panama	870.0		196.5%
Papouasie-Nouvelle-Guinée	6.1	1.4%	
Paraguay	13.6	1.0%	
Pérou	835.5	8.8%	40.0%
Philippines (les)	3,223.1		85.8%
Pitcairn	0.0		
Pologne	2,910.4	10.0%	86.0%
Portugal	1,204.5	10.8%	55.0%
Porto Rico	188.9		
Qatar	101.0	2.2%	8.6%
République de Macédoine du Nord	20.6		
Roumanie	1,180.0	13.1%	90.2%
Fédération de Russie (la)	1,315.3	1.7%	38.6%
Rwanda	5.1	1.0%	3.9%
Réunion	0.0		
Saint Barthélemy	0.0		
Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha	0.0		
Saint-Kitts-et-Nevis	0.8	3.5%	
Sainte-Lucie	6.1	7.0%	
Saint Martin (partie française)	14.4		
Saint-Pierre et Miquelon	0.0		
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	23.9	51.8%	
Samoa	142.3		1164.5%
Saint-Marin	5.3	9.1%	
Sao Tomé et Príncipe	0.1	0.6%	
Arabie Saoudite	0.0		0.0%
Sénégal	82.3	7.3%	29.4%
Serbie	116.0	5.6%	82.4%
Seychelles	121.5		
Sierra Leone	7.1	2.0%	5.6%
Singapour	2,394.1	24.3%	227.2%
Sint Maarten (partie néerlandaise)	14.5		
Slovaquie	550.7	10.8%	156.1%
Slovénie	217.2	7.5%	
Îles Salomon	1.7		

Somalie	3.3		
Afrique du Sud	2,006.3	7.7%	
Géorgie du Sud et îles Sandwich du Sud	0.0		
Sud Soudan	0.1		
Espagne	6,424.7	10.3%	53.4%
Sri Lanka	413.2	22.0%	162.0%
Soudan (le)	3.7		
Suriname	10.1		32.3%
Svalbard et Jan Mayen	0.0		
Suède	2,395.0	5.5%	70.8%
Suisse	4,669.7	11.9%	110.5%
République arabe syrienne	3.7		
Taiwan (Province de Chine)	9,311.1		
Tadjikistan	0.8		
Tanzanie, République unie de	124.7	6.3%	9.3%
Thaïlande	880.8		26.7%
Timor-Leste	5.4	5.1%	19.1%
Togo	10.6	3.7%	7.8%
Tokelau	0.0		
Tonga	0.0		0.8%
Trinité-et-Tobago	69.8	9.5%	
Tunisie	307.7		78.9%
Turquie	1,188.8	4.1%	
Turkménistan	0.6	0.0%	
Îles Turks et Caicos (les)	13.8	40.2%	
Tuvalu	0.0		
Ouganda	34.3	5.2%	3.4%
Ukraine	459.0	5.4%	152.1%
Émirats arabes unis (les)	0.0	0.0%	0.0%
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (le)	44,684.2	28.4%	
Îles mineures éloignées des États-Unis (les)	0.0		
États-Unis d'Amérique (les)	177,270.1	15.3%	163.6%
Uruguay	171.7	6.3%	54.5%
Ouzbékistan	12.0	0.4%	2.2%
Vanuatu	4.8	24.0%	34.4%
Venezuela (République bolivarienne du)	1,143.7		
Viet Nam	1,568.6	15.4%	79.4%
Îles Vierges (britanniques)	0.0		
Îles Vierges (États-Unis)	53.1		
Wallis et Futuna	0.0		
Sahara occidental	0.0		
Yémen	3.4		

Zambie	829.5	66.5%	216.0%
Zimbabwe	51.3	7.3%	
Îles Åland	0.0		

Tableau 8 : Ratios impôts/PIB, recettes fiscales et impact sur les budgets de l'éducation par pays

Pays	Ratio impôts-PIB - UNU - Wider (%)	Montant total des recettes fiscales par pays (USD courants)	Dépenses publiques d'éducation par élève - Rapport GEM (USD courants)	Ratios impôts-PIB s'ils étaient augmentés de 5pp (%)	Nouveau montant total des recettes fiscales par pays si les ratios impôts-PIB augmentaient de 5pp (USD courants)	Recettes supplémentaires qui seraient collectées par pays (USD courants)	Combien d'élèves supplémentaires seraient couverts si les 20 % supplémentaires étaient consacrés aux dépenses d'éducation par élève (USD courants) ?
Aruba	18.81	666,652,219	2,231	23.81	843,887,608	177,235,389	15,888
Afghanistan	6.76	980,376,492	907	11.76	1,705,484,402	725,107,910	159,891
Angola	22.45	19,016,652,563	306	27.45	23,252,800,445	4,236,147,882	2,768,724
Anguilla	18.18		2,231 8,984	23.18			
Albanie	24.74	5,684,938,218	8,984	29.74	6,833,822,111	1,148,883,893	25,576
Émirats arabes unis	19.81	99,865,141,470	5,679	24.81	125,073,814,036	25,208,672,566	887,786
Argentine	29.08	186,295,430,290	2,231	34.08	218,325,000,823	32,029,570,533	2,871,320
Arménie	22.54	5,457,418,138	5,679	27.54	6,668,024,870	1,210,606,732	42,635
			306				
Antigua et Barbuda	16.78	341,189,284	2,231	21.78	442,843,543	101,654,259	9,113
Australie	29.97	516,701,037,710		34.97	602,892,398,477	86,191,360,767	

Autriche	43.71	225,577,535,514	8,984	48.71	251,379,242,720	25,801,707,206	574,392
Azerbaïdjan	13.47	9,747,254,898	5,679	18.47	13,365,063,721	3,617,808,824	127,410
Burundi	16.24	429,159,870	306	21.24	561,267,954	132,108,083	86,345
Belgique	44.90	283,894,362,152	8,984	49.90	315,505,191,006	31,610,828,854	703,714
Bénin	11.63	2,287,266,064	306	16.63	3,270,930,298	983,664,234	642,918
			2,231				
Burkina Faso	15.91	3,232,913,212	306	20.91	4,249,144,104	1,016,230,892	664,203
Bangladesh	7.77	33,975,897,612	907	12.77	55,846,664,164	21,870,766,552	4,822,661
Bulgarie	30.28	30,760,971,107	8,984	35.28	35,840,190,341	5,079,219,234	113,073
Bahreïn	2.92	1,262,568,015	5,679	7.92	3,422,818,015	2,160,250,000	76,079
Bahamas	14.38	2,061,677,219	2,231	19.38	2,778,602,219	716,925,000	64,269
Bosnie et Herzégovine	36.52	9,881,456,108	8,984	41.52	11,234,200,576	1,352,744,468	30,115
			2,231				
Bélarus	32.62	23,439,120,929	8,984	37.62	27,031,990,066	3,592,869,137	79,984
Belize	20.54	674,097,992	2,231	25.54	838,172,992	164,075,000	14,709
			9,447				
Bolivie	20.30	9,305,896,126	2,231	25.30	11,598,387,772	2,292,491,645	205,512
Brésil	32.63	709,198,387,094	2,231	37.63	817,881,669,891	108,683,282,797	9,743,011
Barbade	29.42	1,881,223,412	2,231	34.42	2,200,901,621	319,678,209	28,658
Brunei	12.06	1,824,179,749	4,747	17.06	2,580,594,397	756,414,648	31,869
Bhoutan	11.80	341,990,682	907	16.80	486,902,068	144,911,386	31,954
			2,231				
Botswana	23.94	4,643,894,163	306	28.94	5,613,682,419	969,788,256	633,849
République centrafricaine	7.19	183,629,847	306	12.19	311,404,451	127,774,604	83,513
Canada	33.03	706,876,441,389	9,447	38.03	813,880,719,779	107,004,278,390	2,265,360
Suisse	28.61	253,195,092,629	8,984	33.61	297,442,112,741	44,247,020,112	985,018

Chili	20.77	69,679,734,069	2,231	25.77	86,456,400,652	16,776,666,583	1,503,959
Chine	22.33	3,973,441,416,368	10,342	27.33	4,863,180,515,673	889,739,099,305	17,206,326
Côte d'Ivoire	12.86	10,131,452,666	306	17.86	14,070,894,111	3,939,441,445	2,574,798
Cameroon	13.04	6,253,780,356	306	18.04	8,651,055,861	2,397,275,505	1,566,847
République démocratique du Congo	11.99	7,961,264,064	306	16.99	11,280,428,414	3,319,164,350	2,169,388
Congo	8.73	1,337,871,907	306	13.73	2,103,924,698	766,052,791	500,688
Colombie	22.20	80,705,917,458	2,231	27.20	98,882,925,269	18,177,007,812	1,629,494
Comores	7.71	104,201,333	306	12.71	171,820,382	67,619,049	44,195
Cap Vert	17.79	460,183,737	306	22.79	589,546,340	129,362,604	84,551
Costa Rica	14.22	12,302,101,122	2,231	19.22	16,626,998,194	4,324,897,072	387,709
Cuba	17.70	19,004,758,484	2,231	22.70	24,372,348,484	5,367,590,000	481,182
Chypre	28.85	9,296,746,933	5,679	33.85	10,908,228,067	1,611,481,133	56,752
Tchécoslovaquie	33.91	112,190,579,082	8,984	38.91	128,733,496,076	16,542,916,994	368,275
Allemagne	40.90	1,822,511,535,941	8,984	45.90	2,045,315,586,776	222,804,050,835	4,960,019
Djibouti	11.34	464,708,874	306	16.34	669,635,399	204,926,526	133,939
Domini que	21.90	143,197,045	2,231	26.90	175,896,675	32,699,630	2,931
Danemark	47.97	193,897,541,096	8,984	52.97	214,107,478,973	20,209,937,877	449,910
République dominicaine	14.05	17,062,439,671	2,231	19.05	23,134,653,637	6,072,213,966	544,349
			4,616				
Équateur	13.88	16,495,377,503	2,231	18.88	22,437,618,803	5,942,241,300	532,698
			4,616				
Erythrée	19.53	403,196,956	306	24.53	506,447,037	103,250,081	67,484
			4,616				

Espagne	38.95	615,661,005,501	8,984	43.95	694,695,741,127	79,034,735,626	1,759,455
Estonie	33.83	13,782,450,572	8,984	38.83	15,819,693,013	2,037,242,441	45,353
			306				
Finlande	43.23	129,769,987,350	8,984	48.23	144,779,347,485	15,009,360,135	334,135
Fidji	18.81	1,033,628,821		23.81	1,308,368,698	274,739,877	
			2,231				
France	47.27	1,432,669,991,253	8,984	52.27	1,584,215,195,734	151,545,204,480	3,373,669
			8,984				
Micronésie (pays)	11.26	51,778,326		16.26	74,778,326	23,000,000	
Gabon	20.49	4,204,621,868	306	25.49	5,230,428,587	1,025,806,719	670,462
Royaume-Uni	34.26	1,144,376,326,491	8,984	39.26	1,311,377,945,524	167,001,619,033	3,717,756
Géorgie	22.58	6,895,545,365	5,679	27.58	8,422,321,889	1,526,776,524	53,769
			8,984				
Ghana	13.15	10,039,782,350	306	18.15	13,858,302,070	3,818,519,721	2,495,765
			8,984				
Guinée	11.41	2,694,985,515	306	16.41	3,875,600,306	1,180,614,791	771,644
			2,231				
Gambie	9.23	216,004,250	306	14.23	332,999,458	116,995,208	76,467
Guinée-Bissau	9.40	184,774,769	306	14.40	283,097,839	98,323,070	64,263
Guinée équatoriale	4.99	604,075,809	306	9.99	1,209,921,936	605,846,127	395,978
Grèce	39.24	93,469,180,589	8,984	44.24	105,379,496,220	11,910,315,632	265,145
Grenade	22.19	292,956,839	2,231	27.19	358,973,551	66,016,712	5,918
			9,447				
Guatemala	12.21	12,456,409,641	2,231	17.21	17,558,933,334	5,102,523,693	457,420
			2,231				
Guyane	20.99	3,523,749,590	2,231	25.99	4,363,064,698	839,315,108	75,241
Hong Kong	14.05	53,671,683,720	10,342	19.05	72,774,412,435	19,102,728,715	369,420
Honduras	19.20	6,605,945,350	2,231	24.20	8,325,970,842	1,720,025,493	154,193

Croatie	35.69	29,510,520,735	8,984	40.69	33,644,962,871	4,134,442,136	92,040
Haïti	5.07	1,005,861,120	2,231	10.07	1,998,402,608	992,541,488	88,977
Hongrie	34.09	72,393,510,307	8,984	39.09	83,012,955,630	10,619,445,323	236,408
Indonésie	10.39	142,436,612,174	4,747	15.39	210,995,169,791	68,558,557,617	2,888,500
			8,984				
Inde	17.05	605,285,794,764	907	22.05	782,781,740,703	177,495,945,939	39,139,128
			306				
Irlande	21.85	119,225,105,231	8,984	26.85	146,506,577,751	27,281,472,520	607,335
L'Iran	7.04	28,269,706,523	907	12.04	48,344,932,259	20,075,225,736	4,426,731
			5,679				
Islande	35.13	10,895,829,044	8,984	40.13	12,446,830,674	1,551,001,629	34,528
Israël	32.79	167,179,743,664	5,679	37.79	192,674,818,449	25,495,074,785	897,872
Italie	43.28	975,997,721,313	8,984	48.28	1,088,740,281,950	112,742,560,637	2,509,852
Jamaïque	27.55	5,351,355,056	2,231	32.55	6,322,522,825	971,167,768	87,061
			8,984				
Jordanie	17.47	8,875,950,862	5,679	22.47	11,416,632,979	2,540,682,117	89,476
Japon	32.89	1,385,624,459,028	10,342	37.89	1,596,271,717,017	210,647,257,989	4,073,627
Kazakhstan	20.77	54,292,057,179	906	25.77	67,363,113,233	13,071,056,054	2,885,443
Kenya	14.52	15,600,764,538	306	19.52	20,972,793,330	5,372,028,792	3,511,130
Kirghizistan	28.70	4,014,742,522	906	33.70	4,714,123,917	699,381,395	154,389
Cambodge	16.37	5,199,869,052	4,747	21.37	6,788,507,052	1,588,638,000	66,932
Kiribati	27.38	76,387,235		32.38	90,338,953	13,951,718	
Saint-Kitts-et-Nevis	15.03	161,915,780	2,231	20.03	215,767,436	53,851,656	4,828
Corée du Sud	29.88	511,758,021,432	10,342	34.88	597,397,664,142	85,639,642,710	1,656,152
Koweït	2.16	3,490,231,492	5,679	7.16	11,578,842,590	8,088,611,098	284,860
Laos	10.62	1,682,114,623	4,747	15.62	2,474,272,410	792,157,787	33,375

Liban	5.78	1,036,533,358	5,679	10.78	1,933,396,166	896,862,809	31,585
Libéria	12.41	537,412,186	306	17.41	754,012,186	216,600,000	141,569
Libye	1.03	518,950,534	4,616	6.03	3,043,536,657	2,524,586,122	109,384
Sainte-Lucie	19.10	481,186,714	2,231	24.10	607,183,011	125,996,297	11,295
Liechtenstein	28.14	2,072,487,763	8,984	33.14	2,440,720,489	368,232,726	8,198
Sri Lanka	7.39	6,235,539,823	907	12.39	10,453,382,844	4,217,843,021	930,065
Lesotho	33.15	678,219,587	306	38.15	780,521,538	102,301,951	66,864
Lituanie	32.68	25,437,703,794	8,984	37.68	29,329,523,642	3,891,819,848	86,639
Luxembourg	39.89	34,208,050,889	8,984	44.89	38,495,801,196	4,287,750,306	95,453
Lettonie	30.92	13,491,340,007	8,984	35.92	15,672,693,931	2,181,353,924	48,561
Macao	19.42	9,138,423,586	10,342	24.42	11,491,515,772	2,353,092,186	45,506
			2,231				
Maroc	21.24	29,969,108,660	4,616	26.24	37,024,577,321	7,055,468,660	305,696
			8,984				
Moldavie	30.22	4,998,289,222	8,984	35.22	5,825,261,049	826,971,827	18,410
Madagascar	9.23	1,480,479,396	306	14.23	2,282,064,542	801,585,146	523,912
Maldives	18.92	1,249,023,514	907	23.92	1,579,023,514	330,000,000	72,767
Mexique	13.87	248,154,904,040	2,231	18.87	337,599,245,092	89,444,341,052	8,018,318
Îles Marshall	21.78	61,844,737		26.78	76,044,737	14,200,000	
Macédoine du Nord	27.25	4,022,180,040	8,984	32.25	4,760,241,893	738,061,852	16,431
Mali	13.42	2,805,255,547	306	18.42	3,850,500,462	1,045,244,915	683,167
Malte	30.33	6,356,308,283	8,984	35.33	7,404,158,256	1,047,849,973	23,327
Myanmar	6.44	4,171,971,928	4,747	11.44	7,412,723,511	3,240,751,583	136,539
Monténégro	36.77	2,722,719,600	8,984	41.77	3,092,946,698	370,227,098	8,242
Mongolie	27.74	5,513,322,457	10,342	32.74	6,506,931,476	993,609,018	19,215
Mozambique	21.33	4,398,735,763	306	26.33	5,429,965,655	1,031,229,892	674,006

Mauritanie	12.52	1,308,815,212	306	17.52	1,831,444,065	522,628,853	341,587
			2,231				
			2,231				
Maurice	19.52	2,810,219,905	306	24.52	3,530,076,269	719,856,364	470,494
Malawi	8.31	1,169,868,437	306	13.31	1,874,085,490	704,217,053	460,273
Malaisie	11.68	46,665,598,939	4,747	16.68	66,648,040,366	19,982,441,427	841,898
			306				
Namibie	26.70	3,297,589,213	306	31.70	3,915,140,455	617,551,242	403,628
Niger	9.55	1,606,555,617	306	14.55	2,447,514,138	840,958,521	549,646
Nigéria	7.17	26,016,372,007	306	12.17	44,157,119,592	18,140,747,585	11,856,698
Nicaragua	27.12	4,834,975,916	2,231	32.12	5,726,436,680	891,460,764	79,916
Pays-Bas	40.16	449,019,874,577	8,984	45.16	504,926,112,071	55,906,237,494	1,244,573
Norvège	41.59	201,908,375,860	8,984	46.59	226,184,041,686	24,275,665,825	540,420
Népal	20.65	8,448,692,845	907	25.65	10,494,096,514	2,045,403,668	451,026
Nauru	44.31	68,290,472		49.31	75,996,862	7,706,390	
Nouvelle-Zélande	36.45	92,397,407,257	906	41.45	105,070,692,418	12,673,285,162	2,797,635
Oman	3.49	3,776,638,016	5,679	8.49	9,186,260,903	5,409,622,887	190,513
Kosovo	24.86			29.86			
Pakistan	11.31	38,284,682,252	907	16.31	55,203,105,018	16,918,422,766	3,730,633
Panama	12.95	10,794,349,219	2,231	17.95	14,963,469,219	4,169,120,000	373,745
Pérou	15.68	41,962,430,918	2,231	20.68	55,342,593,350	13,380,162,433	1,199,477
Philippines	14.13	61,768,953,894	4,747	19.13	83,626,272,531	21,857,318,636	920,890
Palau	18.15	47,739,281		23.15	60,890,317	13,151,037	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	12.56	3,886,054,139		17.56	5,432,678,951	1,546,624,812	
Pologne	37.81	306,754,854,235	8,984	42.81	347,316,309,269	40,561,455,034	902,971
			2,231				
			10,342				

Portugal	37.42	107,422,740,381	8,984	42.42	121,776,741,059	14,354,000,679	319,546
Paraguay	10.79	4,633,251,633	2,231	15.79	6,781,064,810	2,147,813,177	192,543
Palestine	6.65	1,156,510,960	5,679	11.65	2,026,325,960	869,815,000	30,633
Qatar	4.43	10,450,132,764	5,679	9.43	22,238,652,951	11,788,520,187	415,162
			306				
Roumanie	27.11	95,148,794,448	8,984	32.11	112,698,923,429	17,550,128,981	390,697
Russie	31.53	637,274,356,720	8,984	36.53	738,345,430,522	101,071,073,802	2,250,024
Rwanda	14.34	2,021,298,449	306	19.34	2,726,186,881	704,888,432	460,711
Arabie Saoudite	4.41	47,079,133,073	5,679	9.41	100,458,279,740	53,379,146,667	1,879,878
Soudan	3.05	3,334,421,775	4,616	8.05	8,800,772,955	5,466,351,179	236,844
Sénégal	18.50	5,739,127,281	306	23.50	7,289,826,602	1,550,699,321	1,013,529
Singapour	11.45	57,424,345,947	4,747	16.45	82,495,720,951	25,071,375,004	1,056,304
			2,231				
			306				
			8,984				
Îles Salomon	20.64	336,755,905		25.64	418,320,240	81,564,335	
Sierra Leone	10.70	407,685,214	306	15.70	598,176,826	190,491,612	124,504
El Salvador	19.90	6,768,915,558	2,231	24.90	8,469,696,558	1,700,781,000	152,468
Saint-Marin	17.04	316,110,857	8,984	22.04	408,879,999	92,769,142	2,065
Somalie	2.23	260,139,696	306	7.23	844,129,702	583,990,006	381,693
			9,447				
Serbie	39.34	29,578,380,068	8,984	44.34	33,337,736,340	3,759,356,271	83,690
			306				
Sao Tomé et Príncipe	11.55	69,691,520	306	16.55	99,853,558	30,162,037	19,714
Suriname	19.19	725,738,707	2,231	24.19	914,860,572	189,121,865	16,954
Slovaquie	35.65	47,337,888,965	8,984	40.65	53,977,570,080	6,639,681,114	147,811
Slovénie	37.75	25,755,173,687	8,984	42.75	29,166,012,757	3,410,839,071	75,931

Suède	42.98	254,963,755,928	8,984	47.98	284,627,140,979	29,663,385,052	660,360
Eswatin i	24.71	1,135,987,542	306	29.71	1,365,880,334	229,892,792	150,257
			2,231				
Seychel les	27.03	578,926,959	306	32.03	685,999,468	107,072,509	69,982
Syrie	10.54	946,404,802	5,679	15.54	1,395,407,843	449,003,041	15,813
			2,231				
Tchad	7.87	1,035,485,671	306	12.87	1,692,951,939	657,466,268	429,717
Togo	13.16	1,206,496,700	306	18.16	1,665,059,792	458,563,092	299,714
Thaïlan de	16.23	83,590,342,124	4,747	21.23	109,337,591,815	25,747,249,692	1,084,780
Tadjikis tan	19.54	2,356,704,083	906	24.54	2,959,734,184	603,030,100	133,119
Turkmé nistan	12.06	7,219,889,581	906	17.06	10,214,256,323	2,994,366,742	661,008
Timor oriental	8.71	195,374,903	4,747	13.71	307,532,048	112,157,145	4,725
Tonga	18.48	92,436,896		23.48	117,450,641	25,013,745	
Trinité- et- Tobago	20.26	5,700,446,546	2,231	25.26	7,107,443,786	1,406,997,240	126,132
Tunisie	32.46	15,750,958,641	4,616	37.46	18,177,438,412	2,426,479,771	105,133
Turquie	24.95	276,501,487,601	5,679	29.95	331,902,606,264	55,401,18,663	1,951,087
Tuvalu	14.02	8,733,561		19.02	11,847,576	3,114,016	
Tanzani e	11.21	8,874,247,103	306	16.21	12,832,161,420	3,957,914,317	2,586,872
Ougand a	11.05	5,446,102,289	306	16.05	7,909,746,400	2,463,644,111	1,610,225
Ukraine	31.40	56,122,056,481	8,984	36.40	65,059,907,550	8,937,851,069	198,973
Urugua y	26.51	20,477,402,063	2,231	31.51	24,339,443,643	3,862,041,579	346,216
États- Unis	26.82	7,338,580,516,237	9,447	31.82	8,706,627,266,237	1,368,046,750,000	28,962,565
Ouzbéki stan	22.31	20,276,625,022	906	27.31	24,821,082,487	4,544,457,465	1,003,191
			8,984				
Saint- Vincent -et-les- Grenadi nes	26.67	284,256,783	2,231	31.67	337,554,931	53,298,148	4,778

Venezuela	20.19	97,378,053,929	2,231	25.19	121,496,019,867	24,117,965,938	2,162,077
Vietnam	13.92	59,795,521,791	4,747	18.92	81,281,370,244	21,485,848,452	905,239
Vanuatu	10.85	122,250,128		15.85	178,565,796	56,315,668	
Samoa	25.36	236,862,694		30.36	283,567,711	46,705,017	
Yémen	7.04	1,520,808,513	8,984	12.04	2,601,116,546	1,080,308,033	24,050
			5,679				
Afrique du Sud	27.85	105,207,558,518		32.85	124,096,638,568	18,889,080,049	
			306				
Zambie	16.44	4,631,028,187		21.44	6,039,159,735	1,408,131,548	
Zimbabwe	14.89	3,950,920,596	306	19.89	5,277,834,271	1,326,913,675	867,264

Tableau 9 : Impôt sur la fortune, recettes fiscales et budgets de l'éducation par pays

Pays	Montant total des recettes fiscales par pays (USD courants)	Dépenses publiques d'éducation par élève - Rapport GEM (USD courants)	Sur les recettes supplémentaires générées par un impôt sur la fortune, si 20 % sont alloués au budget de l'éducation (USD courants)	Combien d'élèves supplémentaires seraient couverts si les 20 % supplémentaires étaient consacrés aux dépenses d'éducation par élève ?
Aruba	666,652,219	2,231		
Afghanistan	980,376,492	907	18,148,718	20,010
Angola	19,016,652,563	306	201,712,708	659,192
Anguilla		2,231		
		8,984		
Albanie	5,684,938,218	8,984	23,352,661	2,599
Émirats arabes unis	99,865,141,470	5,679	2,924,786,294	515,018
Argentine	186,295,430,290	2,231	318,928,691	142,953
Arménie	5,457,418,138	5,679	24,231,656	4,267
		306		
Antigua et Barbuda	341,189,284	2,231		
Australie	516,701,037,710		4,684,938,472	
Autriche	225,577,535,514	8,984	1,607,715,346	178,953
Azerbaïdjan	9,747,254,898	5,679	49,842,086	8,777
Burundi	429,159,870	306	8,144,745	26,617
Belgique	283,894,362,152	8,984	169,609,153	18,879

Bénin	2,287,266,064	306	51,265,225	167,533
		2,231		
Burkina Faso	3,232,913,212	306	33,949,870	110,947
Bangladesh	33,975,897,612	907	0	0
Bulgarie	30,760,971,107	8,984	174,168,361	19,387
Bahreïn	1,262,568,015	5,679	67,906,738	11,958
Bahamas	2,061,677,219	2,231	19,937,116	8,936
Bosnie et Herzégovine	9,881,456,108	8,984	57,827,673	6,437
		2,231		
Bélarus	23,439,120,929	8,984		
Belize	674,097,992	2,231	3,138,892	1,407
		9,447		
Bolivie	9,305,896,126	2,231	110,407,406	49,488
Brésil	709,198,387,094	2,231	9,834,272,931	4,408,011
Barbade	1,881,223,412	2,231		
Brunei	1,824,179,749	4,747	18,066,906	3,806
Bhoutan	341,990,682	907	2,853,627	3,146
		2,231		
Botswana	4,643,894,163	306	30,277,736	98,947
République centrafricaine	183,629,847	306	10,982,677	35,891
Canada	706,876,441,389	9,447	7,922,756,803	838,653
Suisse	253,195,092,629	8,984	2,088,500,764	232,469
Chili	69,679,734,069	2,231	1,006,462,605	451,126
Chine	3,973,441,416,368	10,342	128,583,424,013	12,433,129
Côte d'Ivoire	10,131,452,666	306	56,647,229	185,122
Cameroun	6,253,780,356	306	84,477,287	276,070
République démocratique du Congo	7,961,264,064	306	52,174,030	170,503
Congo	1,337,871,907	306	25,278,725	82,610
Colombie	80,705,917,458	2,231	537,281,304	240,825
Comores	104,201,333	306	2,348,032	7,673
Cap Vert	460,183,737	306	1,865,323	6,096
Costa Rica	12,302,101,122	2,231	166,155,485	74,476
Cuba	19,004,758,484	2,231	127,216,858	57,022
Chypre	9,296,746,933	5,679	52,477,778	9,241
Tchécoslovaquie	112,190,579,082	8,984	841,206,401	93,634
Allemagne	1,822,511,535,941	8,984	14,097,615,980	1,569,191
Djibouti	464,708,874	306	4,941,745	16,149
Dominique	143,197,045	2,231		
Danemark	193,897,541,096	8,984	1,241,337,019	138,172
République dominicaine	17,062,439,671	2,231	102,775,813	46,067
		4,616	185,267,841	40,136
Équateur	16,495,377,503	2,231	58,924,646	26,412
		4,616	726,674,899	157,425
Erythrée	403,196,956	306	3,358,655	10,976

		4,616		
Espagne	615,661,005,501	8,984	2,132,453,525	237,361
Estonie	13,782,450,572	8,984	88,533,775	9,855
		306	94,914,051	310,177
Finlande	129,769,987,350	8,984	272,400,168	30,321
Fidji	1,033,628,821			
		2,231		
France	1,432,669,991,253	8,984	8,104,977,614	902,157
		8,984		
Micronésie (pays)	51,778,326			
Gabon	4,204,621,868	306	18,987,489	62,051
Royaume-Uni	1,144,376,326,491	8,984	6,466,026,037	719,727
Géorgie	6,895,545,365	5,679	33,428,404	5,886
		8,984		
Ghana	10,039,782,350	306	99,132,050	323,961
		8,984		
Guinée	2,694,985,515	306	21,693,285	70,893
		2,231		
Gambie	216,004,250	306	1,498,331	4,897
Guinée-Bissau	184,774,769	306	5,322,330	17,393
Guinée équatoriale	604,075,809	306	13,754,369	44,949
Grèce	93,469,180,589	8,984	0	0
Grenade	292,956,839	2,231		
		9,447		
Guatemala	12,456,409,641	2,231	160,141,775	71,780
		2,231		
Guyane	3,523,749,590	2,231	48,101,635	21,561
Hong Kong	53,671,683,720	10,342	1,426,805,688	137,962
Honduras	6,605,945,350	2,231	46,577,405	20,877
Croatie	29,510,520,735	8,984	363,707,444	40,484
Haïti	1,005,861,120	2,231	34,262,791	15,358
Hongrie	72,393,510,307	8,984	566,391,240	63,044
Indonésie	142,436,612,174	4,747	1,593,970,867	335,785
		8,984		
Inde	605,285,794,764	907	17,794,445,242	19,619,013
		306		
Irlande	119,225,105,231	8,984	601,715,944	66,976
L'Iran	28,269,706,523	907	313,436,221	345,575
		5,679	329,777,636	58,070
Islande	10,895,829,044	8,984	79,489,676	8,848
Israël	167,179,743,664	5,679	1,829,422,342	322,138
Italie	975,997,721,313	8,984	4,953,211,633	551,337
Jamaïque	5,351,355,056	2,231	26,331,838	11,803
		8,984		
Jordanie	8,875,950,862	5,679	56,487,895	9,947
Japon	1,385,624,459,028	10,342	12,741,022,619	1,231,969
Kazakhstan	54,292,057,179	906	767,059,891	846,644

Kenya	15,600,764,538	306	186,614,616	609,852
Kirghizistan	4,014,742,522	906	7,718,433	8,519
Cambodge	5,199,869,052	4,747	76,741,298	16,166
Kiribati	76,387,235			
Saint-Kitts-et-Nevis	161,915,780	2,231		
Corée du Sud	511,758,021,432	10,342	4,715,828,440	455,988
Koweït	3,490,231,492	5,679	703,502,852	123,878
Laos	1,682,114,623	4,747	22,146,240	4,665
Liban	1,036,533,358	5,679	87,090,465	15,336
Libéria	537,412,186	306	246,254	805
Libye	518,950,534	4,616	47,635,128	10,320
Sainte-Lucie	481,186,714	2,231		
Liechtenstein	2,072,487,763	8,984		
Sri Lanka	6,235,539,823	907	90,775,270	100,083
Lesotho	678,219,587	306	3,747,524	12,247
Lituanie	25,437,703,794	8,984	136,272,370	15,168
Luxembourg	34,208,050,889	8,984	0	0
Lettonie	13,491,340,007	8,984	107,235,438	11,936
Macao	9,138,423,586	10,342	42,298,338	4,090
		2,231		
Maroc	29,969,108,660	4,616	291,107,944	63,065
		8,984		
Moldavie	4,998,289,222	8,984	4,565,865	508
Madagascar	1,480,479,396	306	36,709,107	119,964
Maldives	1,249,023,514	907	3,938,151	4,342
Mexique	248,154,904,040	2,231	4,783,510,296	2,144,110
Îles Marshall	61,844,737			
Macédoine du Nord	4,022,180,040	8,984	15,404,404	1,715
Mali	2,805,255,547	306	31,592,077	103,242
Malte	6,356,308,283	8,984	10,133,636	1,128
Myanmar	4,171,971,928	4,747	215,511,317	45,399
Monténégro	2,722,719,600	8,984	8,118,088	904
Mongolie	5,513,322,457	10,342	28,940,117	2,798
Mozambique	4,398,735,763	306	38,039,855	124,313
Mauritanie	1,308,815,212	306	13,053,816	42,660
Maurice	2,810,219,905	306	15,460,494	50,524
Malawi	1,169,868,437	306	16,380,451	53,531
Malaisie	46,665,598,939	4,747	775,037,157	163,269
		306		
Namibie	3,297,589,213	306	40,263,166	131,579
Niger	1,606,555,617	306	15,189,334	49,638
Nigéria	26,016,372,007	306	1,205,590,315	3,939,838
Nicaragua	4,834,975,916	2,231	51,059,804	22,887
Pays-Bas	449,019,874,577	8,984	1,296,194,105	144,278
Norvège	201,908,375,860	8,984	415,608,673	46,261
Népal	8,448,692,845	907	77,126,044	85,034
Nauru	68,290,472			
Nouvelle-Zélande	92,397,407,257	906	743,348,332	820,473
Oman	3,776,638,016	5,679	166,953,809	29,398

Kosovo				
Pakistan	38,284,682,252	907	602,724,788	664,526
Panama	10,794,349,219	2,231	60,939,787	27,315
Pérou	41,962,430,918	2,231	779,606,347	349,443
Philippines	61,768,953,894	4,747	895,844,877	188,718
Palau	47,739,281			
Papouasie- Nouvelle- Guinée	3,886,054,139		39,342,888	
Pologne	306,754,854,235	8,984	1,132,828,587	126,094
		2,231		
		10,342	19,128,604	1,850
Portugal	107,422,740,381	8,984	792,641,209	88,228
Paraguay	4,633,251,633	2,231	76,750,624	34,402
Palestine	1,156,510,960	5,679	42,469,983	7,478
Qatar	10,450,132,764	5,679		
		306		
Roumanie	95,148,794,448	8,984	521,875,494	58,089
Russie	637,274,356,720	8,984	10,908,877,356	1,214,256
Rwanda	2,021,298,449	306	26,167,573	85,515
Arabie Saoudite	47,079,133,073	5,679	2,410,830,153	424,517
Soudan	3,334,421,775	4,616	44,747,851	9,694
Sénégal	5,739,127,281	306	31,743,588	103,737
Singapour	57,424,345,947	4,747	2,909,478,207	612,909
		2,231		
		306		
		8,984		
Îles Salomon	336,755,905			
Sierra Leone	407,685,214	306	8,435,102,991	27,565,696
El Salvador	6,768,915,558	2,231	22,106,069	9,909
Saint-Marin	316,110,857	8,984		
Somalie	260,139,696	306	25,027,678	81,790
		9,447		
Serbie	29,578,380,068	8,984	48,277,494	5,374
		306	2,490,350	8,138
Sao Tomé et Principe	69,691,520	306	925,508	3,025
Suriname	725,738,707	2,231	5,292,436	2,372
Slovaquie	47,337,888,965	8,984	82,145,460	9,144
Slovénie	25,755,173,687	8,984	131,756,075	14,666
Suède	254,963,755,928	8,984	2,700,539,649	300,594
Eswatini	1,135,987,542	306	9,807,839	32,052
		2,231		
Seychelles	578,926,959	306	2,287,891	7,477
Syrie	946,404,802	5,679	55,939,470	9,850
		2,231		
Tchad	1,035,485,671	306	23,218,879	75,879
Togo	1,206,496,700	306	8,314,754	27,172
Thaïlande	83,590,342,124	4,747	924,477,287	194,750
Tadjikistan	2,356,704,083	906	11,299,610	12,472
Turkménistan	7,219,889,581	906	97,258,340	107,349

Timor oriental	195,374,903	4,747	11,343,727	2,390
Tonga	92,436,896			
Trinité-et-Tobago	5,700,446,546	2,231	30,886,507	13,844
Tunisie	15,750,958,641	4,616	45,215,863	9,795
Turquie	276,501,487,601	5,679	1,504,556,680	264,933
Tuvalu	8,733,561		3,410,506,905	
Tanzanie	8,874,247,103	306	211,585,960	691,457
Ouganda	5,446,102,289	306	114,685,657	374,790
Ukraine	56,122,056,481	8,984	263,895,111	29,374
Uruguay	20,477,402,063	2,231	98,314,100	44,067
États-Unis	7,338,580,516,237	9,447	140,879,238,269	14,912,590
Ouzbékistan	20,276,625,022	906	143,663,982	158,570
		8,984		
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	284,256,783	2,231		
Venezuela	97,378,053,929	2,231		
Vietnam	59,795,521,791	4,747	761,144,841	160,342
Vanuatu	122,250,128			
Samoa	236,862,694			
Yémen	1,520,808,513	8,984	11,963,433	1,332
		5,679		
Afrique du Sud	105,207,558,518		1,891,724,656	
		306		
Zambie	4,631,028,187		62,929,829	
Zimbabwe	3,950,920,596	306	15,105,036	49,363
TOTAL			439,366,831,408	108,942,372

Références

- 250 millions d'enfants non scolarisés : Ce qu'il faut savoir sur les dernières données de l'UNESCO sur l'éducation | UNESCO'. Consulté le 1er octobre 2024.
<https://www.unesco.org/en/articles/250-million-children-out-school-what-you-need-know-about-unescos-latest-education-data>.
- ActionAid. Cinquante ans d'échec : Le FMI, la dette et l'austérité en Afrique", octobre 2023.
<https://actionaid.org/publications/2023/fifty-years-failure-imf-debt-and-austerity-africa>.
- Amnesty International. What's Tax Got to Do with It : A Resource Guide on Tax and Human Rights", septembre 2024.
<https://www.amnesty.org/en/documents/pol30/8134/2024/en/>.
- Archer, David. Transformer le financement de l'éducation à mi-parcours des objectifs de développement durable". *International Journal of Educational Development* 103 (novembre 2023) : 102931.
<https://doi.org/10.1016/j.ijedudev.2023.102931>.
- Cobham, Alex. *Que savons-nous et que devrions-nous faire ... La justice fiscale ? Que savons-nous et que devrions-nous faire à propos de ... ?* Londres : Sage, 2024.
- Cobham, Alex, Fariya Mohiuddin, et Liz Nelson. Global Tax Justice and Human Rights". Dans *Human Rights and Economic Inequalities*, édité par Catherine Porter, Diane Frey et Gillian MacNaughton, 168-92. Globalization and Human Rights. Cambridge : Cambridge University Press, 2021.
<https://doi.org/10.1017/9781009006545.007>.
- Internationale de l'Education. Tax Justice : A Resource Guide for Education Unions", mai 2014. <https://www.ei-ie.org/en/item/25779:tax-justice-a-resource-guide-for-education-unions>.
- Internationale de l'éducation et ActionAid. Education versus Austerity : Why Public Sector Wage Bill Constraints Undermine Teachers and Public Education Systems - and Must End", juin 2022.
<https://www.ei-ie.org/en/item/26605:education-versus-austerity>.
- Rapport GEM SCOPE. Finance". Consulté le 1er octobre 2024.
<https://www.education-progress.org/en/articles/finance>.
- Commission internationale sur le financement de l'éducation mondiale. La génération de l'apprentissage : Investir dans l'éducation pour un monde en mutation", s.d.
http://report.educationcommission.org/wp-content/uploads/2016/08/Learning_Generation_Exec_Summary.pdf.
- Organisation internationale du travail, Nations unies et UNESCO. Panel de haut niveau du Secrétaire général des Nations Unies sur la profession enseignante : Recommandations et résumé des délibérations", 2024.
<https://www.unesco.org/sdg4education2030/en/knowledge-hub/recommendations-and-summary-deliberations-united-nations-secretary-generals-high-level-panel>.
- Fonds monétaire international. Politique fiscale et développement : Investissements humains, sociaux et physiques pour les ODD". Fonds monétaire international. Consulté le 29 septembre 2024.

- <https://www.imf.org/en/Publications/Staff-Discussion-Notes/Issues/2019/01/18/Fiscal-Policy-and-Development-Human-Social-and-Physical-Investments-for-the-SDGs-46444>.
- Kentikelenis, Alexandros, et Thomas Stubbs. Les planchers de dépenses sociales du FMI : Une feuille de vigne pour l'austérité ? Oxfam International, 13 avril 2023.
<https://doi.org/10.21201/2023.621495>.
- Nelson, Liz. Tax Justice & Human Rights : Les 4 R et la réalisation des droits". Tax Justice Network, 7 juin 2021.
<https://taxjustice.net/reports/tax-justice-human-rights-the-4-rs-and-the-realisation-of-rights/>.
- NORRAG. Financement national : Tax and Education", novembre 2020.
- Ron Balsera, Maria, Steven J. Klees et David Archer. Le financement de l'éducation : Pourquoi la justice fiscale doit-elle faire partie de la solution ? *Compare : A Journal of Comparative and International Education* 48, no. 1 (2 janvier 2018) : 147–62.
<https://doi.org/10.1080/03057925.2017.1394743>.
- Schultz, Alison, et Miroslav Palanský. Taxer les richesses extrêmes : What Countries around the World Could Gain from Progressive Wealth Taxes", 2024. <https://doi.org/10.17605/OSF.IO/PUX5E>.
- . Taxer l'extrême richesse : What Countries around the World Could Gain from Progressive Wealth Taxes", 2024.
<https://doi.org/10.17605/OSF.IO/PUX5E>.
- Sepúlveda Carmona, Magdalena. Rapport de la rapporteuse spéciale sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme, Magdalena Sepúlveda Carmona. Nations unies, 22 mai 2014.
<https://digitallibrary.un.org/record/773515>.
- Alliance pour la fiscalité et l'éducation. Transformer le financement de l'éducation : A Toolkit for Activists", s.d.
<https://campaignforeducation.org/images/downloads/f1/2106/education-financing-toolkit-english.pdf>.
- Tax and Education Alliance, ActionAid, GRADE, Tax Justice Network, Centre for Economic and Social Rights et Global Campaign for Education. Breaking Out of the Bubble to Transform Education Financing (Sortir de la bulle pour transformer le financement de l'éducation) : How the Strategic Finance Agenda from the Transforming Education Summit Could Deliver Breakthroughs in 89 Countries", s.d.
<https://actionaid.org/sites/default/files/publications/Breaking%20Out%20of%20the%20Bubble.pdf>.
- Réseau pour la justice fiscale. Beyond20 : A New Strategic Framework for the Tax Justice Network", mai 2023.
<https://taxjustice.net/wp-content/uploads/2023/05/Tax-Justice-Network-beyond20-Strategic-Framework-May-2023.pdf>.
- . Taxez-nous si vous le pouvez (deuxième édition)", s.d.
<https://taxjustice.net/reports/tax-us-if-you-can-second-edition/>.
- . L'état de la justice fiscale en 2023", 2023.
<https://taxjustice.net/wp-content/uploads/SOTJ/SOTJ23/English/State%20of%20Tax%20Justice%202023%20-%20Tax%20Justice%20Network%20-%20English.pdf>.
- Tax Justice Network, Center for Economic and Social Rights, Centro de Estudios Legales y Sociales (CELS), Economic Policy Working Group at ESCR-Net, Global Network of Movement Lawyers at

- Movement Law Lab, Government Revenue and Development Estimations project (University of St Andrews/University of Leicester), Minority Rights Group, Tax Justice Network-Africa, et Steven Dean. Litanie de l'échec : The OECD's Stewardship of International Taxation", 2024. https://taxjustice.net/wp-content/uploads/2024/05/oecd_failures_2024.pdf.
- La Commission de l'éducation. La génération de l'apprentissage : Domestic Tax and Education", s.d. http://curtisresearch.org/wp-content/uploads/domestic_tax_and_education_final_report.pdf.
- Sommet sur la transformation de l'éducation - Nations unies. Consulté le 17 septembre 2024. <https://www.un.org/en/transforming-education-summit>.
- Secrétaire général de l'ONU. Promotion d'une coopération fiscale internationale inclusive et efficace au sein des Nations unies : Rapport du Secrétaire général". ONU, 26 juillet 2023. <https://digitallibrary.un.org/record/4019360>.
- UNESCO. Rapport mondial sur les enseignants : Remédier à la pénurie d'enseignants et transformer la profession", 2024. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000388832>.
- . Déclaration et cadre d'action d'Incheon pour la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 4 : assurer une éducation de qualité inclusive et équitable et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous", s.d. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000245656>.
- . Manuel du droit à l'éducation", 2019. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000366556>.
- . Piste d'action thématique 5 : Financing of Education Discussion Paper (Transforming Education Summit 2022)', septembre 2022. <https://www.unesco.org/sdg4education2030/en/knowledge-hub/youth-declaration-consultation-process>.
- Rapport GEM de l'UNESCO. Can Countries Afford Their National SDG 4 Benchmarks', avril 2023. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000385004>.
- Institut de statistique de l'UNESCO. Navigateur de données de l'ISU". Consulté le 30 septembre 2024. <https://uis-data-browser-frontend-enmhah4ay-ixt1.vercel.app/view>.
- Nations Unies. Financement de l'éducation : Investir davantage, plus équitablement et plus efficacement dans l'éducation". Nations Unies. Consulté le 14 septembre 2024. <https://www.un.org/en/transforming-education-summit/financing-education>.
- . Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, janvier 1976. <https://www.ohchr.org/en/instruments-mechanisms/instruments/international-covenant-economic-social-and-cultural-rights>.
- Conseil des droits de l'homme des Nations unies. Droit à l'éducation : La mise en œuvre du droit à l'éducation et de l'objectif de développement durable n° 4 dans le contexte de la croissance des acteurs privés dans l'éducation", s.d. <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/g19/104/10/pdf/g1910410.pdf>.
- UNU WIDER : GRD - Government Revenue Dataset". Consulté le 15 octobre 2024. <https://www.wider.unu.edu/project/grd-government-revenue-dataset>.



Données ouvertes de la Banque mondiale. World Bank Open Data".
Consulté le 15 octobre 2024. <https://data.worldbank.org>.